

**Elorri FRANCHISTÉGUY**

**D.C.2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle  
en travail social**

**Épreuve : Mémoire de pratique professionnelle**

**Bloc 4: Analyse de l'environnement social, familial et territorial**

**Les représentations autour du genre dans l'accompagnement social des  
hommes victimes de violences au sein du couple**

**D.E.A.S.S 2023**

## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

Nom, Prénom : FRANCHISTÉGUY Elorri

Diplôme d'Etat : Assistant de service social

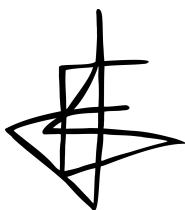
Session de certification : 2023

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité.

Certifie enfin que ce mémoire, totalement ou partiellement, n'a jamais été évalué auparavant et n'a jamais été édité.

Fait à Pau, le 29 avril 2023

Signature



---

### Charte anti-plagiat

« *Le plagiat consiste à insérer dans tout travail, écrit ou oral, des formulations, phrases, passages, images, en les faisant passer siens. Le plagiat est réalisé de la part de l'auteur du travail (devenu le plagiaire) par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leur source* » (Université de Genève)

Tout étudiant, tout stagiaire s'engage à encadrer par des guillemets tout texte ou partie de texte emprunté (e) ; et à faire figurer explicitement dans l'ensemble de ses travaux les références des sources de cet emprunt. Ce référencement doit permettre au lecteur et correcteur de vérifier l'exactitude des informations rapportées par consultation des sources utilisées.

En application du Code de l'éducation – article L331-3 et du Code pénal – articles 121-6 et 121-7, le plagiaire s'expose aux poursuites et peines prévues.

## *Remerciements*

*Tout d'abord, je tiens à remercier ma famille qui a cru à mon projet professionnel avant mon entrée en formation et d'avoir été d'un réel soutien lors de mes trois années de formations. Je remercie mes parents d'avoir été présent depuis le début, soutenu durant mes moments de doutes, de m'avoir écouté et encouragé. Je remercie ma mère pour les lectures de mes écrits qui m'ont permis de les améliorer.*

*Merci à mes collègues de formation pour les moments de partage et de souvenirs. Merci à ceux qui sont devenus mes amis, Romain, Nora, Lisa, Elea, Emma, Eloïse, Olivier, Salomé, Zoé, Fanny, Adeline, Elorie, Laure et Marie pour tous ces moments passés ensemble, pour les rires et les pleurs, les conseils et le soutien dans les moments de doute.*

*Merci aux professionnels rencontrés lors de mes différents stages d'avoir été présents pour répondre à mes questions et qui ont contribué à ma construction professionnelle.*

*Merci à mes référent.es de formation et de stage, Géraldine, Isabelle, Nicolas, Audrey, Stéphanie, Amandine et Sophie qui ont contribué à l'amélioration de mes écrits et surtout de la professionnelle de demain.*

*Je remercie les professionnels interrogés d'avoir contribué à cet écrit.*

*Je remercie particulièrement les hommes victimes qui sont sortis du silence pour répondre à mes questions. J'espère avoir pu retranscrire leur parole de la plus fidèle des manières.*

*Merci à toutes les personnes accompagnées que j'ai rencontrées lors de mes 3 années de formation d'avoir donné du sens au travail que je souhaite faire ainsi que d'avoir été compréhensif sur ma position de stagiaire.*

*Merci aux femmes et aux enfants que j'ai rencontrés lors de mon stage de troisième année pour ces moments de bonheur et de partages et surtout pour leur douceur.*

*« La parole des hommes violentés n'est qu'un murmure dans la nuit »*

SOS Homme Battus

## **Glossaire des acronymes:**

**BAR:** Bracelet Anti Rapprochement

**BD:** Bande Dessinée

**CAF:** Caisse d'Allocations Familiales

**CASF:** Code de l'Action Sociale et des Familles

**CNRTL:** Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

**CNRS:** Centre National de Recherche Scientifique

**CVS:** Cadre de Vie et Sécurité

**ESPT:** État de Stress Post Traumatique

**HCDH:** Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

**MSA:** Mutualité Sociale Agricole

**MST:** Maladie Sexuellement Transmissible

**IRM:** Imagerie par Résonance Magnétique

**ITT:** Incapacité Totale de Travail

**IVG:** Interruption Volontaire de Grossesse

**JAF:** Juge aux Affaires Familiales

**OMS:** Organisation Mondiale de la Santé

**ONDRP:** Organisation Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales

**ONU:** Organisation des Nations Unies

**SIDA:** Syndrome de l'ImmunoDéficiency Acquis

**TGD:** Téléphone Grave Danger

**UTAS:** Unité Territoriale d'Action Sociale

## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Partie 1: Phase préparatoire, du cheminement à l'élaboration d'une question de départ.....</b>	<b>3</b>
1. Cheminement.....	3
2. L'élaboration de la question de départ.....	4
3. Méthodologie.....	8
3.1. Les premières lectures.....	8
3.2. Enquêtes exploratoires.....	10
3.3. Relecture du mémoire.....	11
<b>Partie 2: Phase exploratoire.....</b>	<b>12</b>
Chapitre 1: Les violences au sein du couple.....	12
1. Les formes de violences au sein du couple.....	12
2. Le cycle des violences sous emprise.....	15
3. Les conséquences des violences au sein du couple.....	17
4. La place de l'homme dans la politique de la lutte contre les violences au sein du couple.....	19
Chapitre 2: Le genre.....	20
1. « On ne naît pas homme (femme), on le devient ».....	20
2. Stéréotype du genre.....	22
3. Les représentations.....	24
Chapitre 3: Le parcours des hommes victimes de violences au sein du couple.....	27
1. L'accompagnement social des hommes victimes de violences au sein du couple.....	27

2. L'accompagnement à la reconnaissance du statut de victime.....	30
3. L'accompagnement du statut de victime à la reconstruction identitaire.....	33
<b>Partie 3: La phase de problématisation.....</b>	<b>36</b>
1. De la question de départ à la question de recherche.....	36
2. De la question de recherche à la formulation d'hypothèse.....	38
3. Apports théoriques.....	39
4. Outils probatoires de vérification d'hypothèse.....	41
5. Données recueillies lors de la diffusion du questionnaire auprès des travailleurs sociaux en formation.....	42
<b>Conclusion.....</b>	<b>44</b>

## **Bibliographie**

## **Annexes**

## Introduction

*La cellule familiale qui est, par vocation, le lieu de protection de l'intimité peut être aussi celui de la domination et de la violence commise dans le secret, protégé par la honte et le sentiment de culpabilité des victimes. Les violences conjugales se déroulent dans la majorité des cas au domicile du couple (Zahia Manseur, 2004/2).*

Ces violences tenues au secret ont longtemps été un sujet sociétal tabou qui tend, aujourd'hui, à être mis en lumière. Cependant, les hommes victimes ne sont pas ou très peu visibles dans la communication gouvernementale et médiatique. De ce fait, c'est un sujet méconnu et peu parlé. De plus, l'homme victime est touché dans son statut social. Les auteur.e.s de ces violences appuient sur l'identité d'homme qui est symbolisé, aux yeux de la société, comme étant un homme fort et non victime. Le symbole de l'homme qui, dans certaines croyances, est auteur, donne l'occasion aux réel.le.s auteur.e.s de les menacer de dénonciation calomnieuse aux autorités publiques. Tout ceci accentue leur silence. Une citation de Roland Coutanceau (2006) est représentative: « *La violence (verbale) vise à blesser de façon spécifique en s'attaquant à l'identité masculine* ».

La masculinité peut être définie comme « *une identité ou le sentiment individuel d'être un homme en fonction de ce que l'on sait à propos de ce genre et de ce qu'une société indique à ce sujet* » (Vonarx, 2014). Elle caractérise l'homme par sa manière d'interagir avec les individus et la société. « *La masculinité est conçue comme un sentiment identitaire qui signifie que l'on peut avoir le sentiment d'être un homme ou de ne pas en être un véritablement* » (Vonarx, 2014). La masculinité est associée à des caractéristiques dites dominantes chez l'homme comme l'agressivité, la force physique, la maîtrise des émotions, le courage, etc (Vonarx, 2014).

La masculinité dominante est associée à la notion de patriarcat qui place l'homme détenteur de l'autorité. Selon le dictionnaire Larousse, le patriarcat est défini comme étant une « *forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme* ».



Au cours de mes trois années de formation, j'ai été confrontée aux violences au sein du couple commises sur les femmes et très peu sur les hommes. Lorsque j'ai rencontré deux hommes qui ont pu en parler, je me suis intéressée à ce phénomène puisque dans mes représentations, les hommes ne pouvaient être victimes. J'ai décidé de traiter ce sujet car il y a très peu d'informations sur ce sujet. Dans cet objectif, j'ai effectué des recherches à travers différentes approches: théorique et empirique. J'ai pu réaliser des entretiens qui m'ont permis une approche par le terrain afin de représenter ces hommes et les travailleurs sociaux qui les accompagnent. Les enjeux de ce sujet ont été tout d'abord de recueillir des informations sur un public qui se mure dans le silence et de rechercher si les représentations sociales des différentes personnes constituant la relation d'aide pouvaient influencer l'accompagnement.

Dans une première partie, nommée la phase préparatoire, j'aborderai le cheminement que j'ai effectué jusqu'au choix de mon sujet de mémoire amenant à ma question de départ ainsi que la méthodologie que j'ai employée tout au long du mémoire de recherche.

Dans une deuxième partie, nommée la phase exploratoire, je définirai dans un premier temps, les violences au sein du couple avec leurs différentes formes, le cycle des violences avec le phénomène de l'emprise, leurs conséquences et la place de l'homme dans la lutte contre les violences au sein du couple. Dans un deuxième temps, j'exposerai le genre différencié du sexe, les stéréotypes de genre et les représentations sociales. Dans un troisième temps, j'aborderai l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple, leur reconnaissance en tant que victimes et leur reconstruction identitaire. Cette phase sera nourrie d'apports théoriques et d'enquêtes de terrain.

Dans une troisième partie, nommée la phase de problématisation, j'effectuerai la synthèse de l'exploration menée. À partir de celle-ci, j'élaborerai une question de recherche et je proposerai des hypothèses permettant de répondre celle-ci. Par la suite, j'apporterai quelques éclairages théoriques à la compréhension de certains termes. Ensuite, je présenterai les outils probatoires de vérification. Enfin, pour illustrer ma réflexion à ce moment de la recherche, je terminerai par une synthèse des réponses au questionnaire diffusé auprès des assistant.e.s de service social en troisième année de formation.

Après avoir exposé les différentes parties, je conclurai mon mémoire.

## **Partie 1: Phase préparatoire, du cheminement à l'élaboration d'une question de départ**

Lors de cette phase, je vais aborder le cheminement (1) qui m'a permis d'élaborer une question de départ (2) et je vais exposer ma méthodologie (3).

### **1. Cheminement**

Lors du lancement du #MeToo en 2017, je me suis intéressée de plus en plus à la condition de la femme dans la société patriarcale d'hier à aujourd'hui. J'ai alors pu me renseigner sur l'évolution des droits de la femme, quant à la charge mentale de leur vie quotidienne et aux dangers ressentis et avérés lors des sorties dans la rue. J'ai alors découvert le féminisme<sup>1</sup>. J'ai surtout été interpellée par celles qui sont violentées par leur compagnon et qui peuvent décéder sous leurs coups: les féminicides. De plus, j'ai effectué mon stage de troisième année au sein d'une association qui intervient auprès des personnes victimes de violences au sein du couple. Ces violences constituent un sujet sociétal encore tabou aujourd'hui et interpellent depuis peu les pouvoirs publics. Elles sont devenues un phénomène social reconnu.

Au cours de mon stage de deuxième année au sein d'une Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) avec une assistante de service social en polyvalence de secteur, j'ai été confrontée à une diversité de problématiques des personnes reçues. J'ai pu rencontrer en rendez-vous des femmes victimes de violences au sein du couple qui nous décrivaient des violences psychologiques pouvant aller jusqu'aux violences physiques. Ce sujet m'a intéressée par l'approche psycho-sociale. Lors des semaines de regroupements, certaines intervenantes ont apporté des éclairages théoriques et des exemples de pratiques en ce qui concerne l'accompagnement des personnes victimes de violences au sein du couple par la prise en compte du phénomène d'emprise dans lequel elles évoluent. Ce phénomène explique la raison pour laquelle ces victimes restent auprès de l'auteur.e car il ou elle exerce une domination à son encontre. L'auteur.e des violences ne permet pas à la victime de quitter le domicile conjugal. De plus, les victimes n'ont pas conscience que leur quotidien est illégal ou elles justifient les actes de violences par des actes manqués (pas assez cuire le repas) ou par des actes commis considérés comme immoraux (tromperie).

---

<sup>1</sup> Définition par le CRNTL: Mouvement social qui a pour objet l'émancipation de la femme, l'extension de ses droits en vue d'égaliser son statut avec celui de l'homme, en particulier dans le domaine juridique, politique, économique; doctrine, idéologie correspondante

Mon sujet de mémoire a évolué lorsque j'ai reçu deux hommes victimes de violences psychologiques et physiques lors de mon stage de deuxième année. J'ai souhaité analyser une des deux situations dans le but d'un écrit de validation semestriel. Or, j'ai été interpellée par le fait que je n'ai obtenu que très peu d'apports théoriques quant au schéma d'emprise de ces hommes victimes ainsi que de leur accompagnement social. Lors de mes recherches, j'ai constaté que les hommes victimes constituaient un sujet d'autant plus tabou que l'homme est représenté comme quelqu'un de fort et de « viril » qui ne peut, par conséquent, subir des violences lors d'une relation hétérosexuelle ou homosexuelle.

J'ai eu l'opportunité de pouvoir être formée sur la question des violences au sein du couple avant mon entrée dans mon stage de troisième année. La formation s'intitulait « Les violences au sein du couple: comprendre, repérer et orienter ». Au cours de celle-ci, j'ai été formée sur les différents types de violence, le schéma de l'emprise et le cercle des violences, leurs conséquences, l'évolution législative, les partenaires auprès desquels nous pouvons orienter les victimes et enfin nous avons fini la formation par une mise en situation d'une première rencontre avec une femme victime de violences au sein du couple. Nous avons entendu et retenu des phrases clés telles que « je vous crois », « rien ne justifie les violences » et encore que « la loi interdit et punit les violences » En opposition, celles qui sont à proscrire : « Vous êtes restée avec lui tout ce temps ! », « Êtes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ! » ainsi qu'il est impératif de ne pas mettre d'injonction dans nos phrases « Il faut que vous partiez ! » car ce sont des expressions qui peuvent rompre le lien de confiance qui peut être créé entre la victime et le ou la professionnel.le et ainsi amener au silence. Cela m'a permis, dès l'entrée dans mon stage de repérer, lors des entretiens, la phase dans laquelle la victime se situait et adapter mon discours afin qu'elle se sente en confiance et en sécurité.

## **2. L'élaboration de la question de départ**

Mon cheminement a fait l'objet d'une validation semestrielle au cours de ma deuxième année: la note d'intention. J'ai pu poser, par écrit, mes observations, ma première lecture, les apports théoriques recueillis sur la question des violences au sein du couple qui ont fait émerger des questionnements.

J'ai pu repérer de nombreux concepts et les développer lorsque j'ai investigué sur la question des violences et surtout celles commises sur les femmes mais très peu à propos de celles commises sur les hommes. Les liens vers des articles évoquent un « *tabou au cœur*

*du tabou* » (Sophie Torrent, 2001) et encore « *Violences conjugales faites aux hommes: la double peine* » (Le Monde, 2020).

Je me suis questionnée sur la sensibilité commune pour les femmes victimes. Cette violence existe à leur endroit mais si aucune sensibilisation pour les hommes n'est faite, vont-ils se sentir concernés ? En effet, après le constat d'une hausse des féminicides au niveau national, les politiques sociales ont instauré une journée en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes: le 25 novembre. Or, comment les hommes peuvent-ils se sentir écoutés si aucune journée ne leur est dédiée ou ne pourrait-on pas instaurer une journée de lutte contre les violences pour tous ?

De plus, les femmes, même si elles éprouvent des difficultés lorsqu'elles portent plainte contre l'auteur.e des violences, sont de plus en plus écoutées au contraire des hommes qui, lorsqu'ils sont interrogés sur leur difficulté de quitter l'auteur.e car « une femme ne peut pas frapper un homme », sont jugés et éconduits. Selon le rapport annuel de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) de la victimation 2018 et des perceptions de la sécurité, seulement 3% d'hommes parviennent à déposer plainte pour motif de violences au sein du couple. Selon les mœurs, l'homme doit être viril mais les hommes victimes de violences au sein du couple subissent une double peine par cette société patriarcale, un homme victime de violence, que va-t-on dire de lui? Une femme victime a honte mais qu'en est-il des hommes ? Dans le livre de Nevert, B. (2021), il expose le fait qu'exprimer ses émotions pour un homme est une faiblesse et que cela peut se retourner contre lui. La virilité de l'homme est mesurée en fonction de sa capacité à contrôler ses émotions, à être courageux, puissant, fort ou protecteur.

Il est à noter qu'un numéro national a été mis en place pour les femmes à contrario le seul numéro qui existe pour les hommes concerne ceux qui craignent de devenir violents à l'encontre de leur partenaire ou de leur enfant. Vers qui ces hommes peuvent-ils se tourner lorsqu'ils ont besoin d'être écoutés, informés ou orientés ?

Par la suite, je me suis posée la question de savoir si un homme a évolué dans un contexte de violences, peut-il penser que la violence est naturelle dans une situation conjugale ? Par exemple, un des deux hommes victimes de violences psychologiques me décrit son enfance ponctuée de violences physiques de sa mère à l'encontre de son père, se pourrait-il qu'ayant grandi dans cet environnement, il ait un seuil de tolérance plus élevé

que d'autre ? Au cours de cet entretien, j'ai posé les mots de violences psychologiques qu'il ne connaissait pas, est-ce que pour lui la violence au sein du couple n'est traduite que par la violence physique ? Nous nous sommes appuyés sur le support du violentomètre afin d'évaluer le degré de danger de sa situation.

Je me suis alors questionnée sur le manque de renseignement à propos de l'accompagnement des hommes victimes de violences conjugales, peuvent-ils avoir envie de parler s'ils ne savent pas que leur voix peut être entendue ? De plus, le violentomètre utilisé lors d'un rendez-vous avec un homme comportait comme titre « lutte contre les violences faites aux femmes ». Je lui ai précisé que les violences au sein du couple peuvent être subies aussi par les hommes. J'ai fait le parallèle entre ce qui est indiqué pour les femmes avec ce qui peut être indiqué pour les hommes. Par exemple: « contrôle tes habits, sorties, maquillage », j'ai fait le parallèle avec l'utilisation de parfum, de gel comme ce qu'il avait pu me dire lors de l'entretien.

Des collègues masculins de formation se sont questionnés sur la possibilité de postuler sur des lieux de stage recevant majoritairement des femmes victimes de violences mais qu'en est-il des hommes ? Ils ont peut-être pu se sentir humiliés, abusés par ces femmes violentes, peuvent-ils faire confiance à ce milieu composé principalement de femmes ?

Mon souhait de travailler sur l'influence du genre du travailleur social dans l'accompagnement de ces hommes s'est précisé lors de mon stage en deuxième année. En effet, lors de la première rencontre avec le premier homme qui a déconstruit mes représentations sur les violences au sein du couple, le sujet des violences n'a été pas abordé. L'assistante de service social qui a contacté le service pour la prise de rendez-vous a axé son entretien sur la question du logement à sa sortie d'hospitalisation en nous prévenant sur un potentiel climat de violence exercée par sa compagne. Ma référente, qui menait l'entretien, a voulu interroger Monsieur sur ses ressources familiales mais celui-ci ne peut pas vivre chez ses parents et a évoqué le domicile de sa compagne sans épiloguer. Je devais le recontacter afin de finir les démarches qui ont été amorcées pendant notre premier entretien mais il n'est pas venu au rendez-vous proposé et n'a plus donné de nouvelles. Cependant, lorsque sa compagne lui a demandé de quitter le logement, il a pu recontacter le service et exprimer avec une autre collègue sa vie conjugale. J'ai pu assister à l'entretien, Monsieur n'a pas souhaité en dire davantage sur son quotidien car « vous êtes

une femme, je ne fais plus confiance aux femmes » selon ses dires. Il n'a voulu exprimer qu'une partie de son vécu car il était dans le besoin, à la rue, sans argent.

Au contraire, le deuxième homme victime que j'ai pu rencontrer a eu un discours décousu dans le bureau de permanence lors de notre premier entretien: il s'est épanché sur sa vie depuis la disposition des meubles dans sa maison d'enfance à la vie affective et sexuelle qu'il peut entretenir avec sa compagne. Il a pu aborder son quotidien, ponctué par des silences et des larmes, car « j'ai besoin de déverser ». C'est au cours de cet entretien et après évaluation que j'ai posé les mots de « violences au sein du couple ».

Ces multiples questionnements m'ont permis de formuler ma question de départ:

**En quoi le genre du travailleur social peut-il avoir une incidence sur l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple ?**

En effet, ces deux expériences m'ont fait me questionner sur l'accompagnement des hommes victimes, leur prise en compte mais surtout du lien qui peut être créé en fonction du genre du travailleur social, est-il plus difficile de se confronter à un homme ou à une femme ? Le genre peut-il influencer le lien de confiance ? Le genre commun entre l'auteur.e et le.e travailleur.se social.e peut-il influencer l'accompagnement ? Le genre commun d'un travailleur social et d'un homme victime peut-il mettre en difficulté le discours de ce dernier par crainte de ne pas être légitimé dans sa masculinité ?

Ces questionnements mettent en lien deux éléments: le genre du travailleur social et l'influence de celui-ci sur l'accompagnement et la relation de confiance avec les hommes victimes de violences au sein du couple. Cette mise en lien m'a permis de m'interroger sur les représentations que chacun a de l'autre.

J'ai ainsi pu établir une méthodologie afin de traiter cette question de départ par des lectures et des enquêtes exploratoires.

### 3. Méthodologie

#### 3.1. Les premières lectures

Dans un premier temps, j'ai voulu me familiariser avec le **domaine des violences au sein du couple**. De ce fait, j'ai pu lire comme premier ouvrage de Sophie Lambda ( 25 septembre 2019), *Tant pis pour l'amour ou comment j'ai survécu à un manipulateur*, Éditions Delcourt. Par son parcours, elle illustre le cycle de l'emprise qui commence tout d'abord par une phase idyllique, elle se sent chanceuse que cet homme lui adresse la parole et finit par ressentir le vide lorsqu'elle l'a quittée « *Je l'avais quitté. Il ne restait que moi et le vide* » (Sophie Lambda, 2019). Tout au long du récit, son subconscient est métaphorisé par un ours en peluche qui peut lancer des signaux d'alerte lorsqu'il sent que les agissements ne sont pas sensés mais la protagoniste le fait taire. De plus, elle a élaboré un « barème d'égo » qui fait état de sa santé mentale en fonction des dires et des actes de son compagnon pouvant aller vers le vert quand elle se sent valorisée et vers le rouge quand elle se sent dévalorisée. Elle fait part de ses questionnements « *Qu'ai-je appris ? Comment on s'en échappe ? Comment on survit ? Pourquoi moi ?* » (Sophie Lambda, 2019).

Elle expose le concept de gaslighting qui est traduit par les québécois par « le détournement cognitif » et au sens littéral du terme « lumière d'une lampe à gaz » en anglais. Il consiste à ce que l'auteur.e de violence fasse douter sa victime de sa perception, de ses valeurs et de sa propre mémoire. Lors des phases de crise, il ou elle expose des faits avérés tout en ponctuant son récit de mensonges. Mélangeant ces éléments, la victime pense que ce qui est dit est vrai et ne se permet donc pas d'échanger, de débattre.

Elle explique le hoovering qui est un terme anglophone spécifique de la psychologie des manipulateurs qui peut signifier « aspirer ». C'est une technique utilisée afin de prendre le contrôle de sa victime qui lui échappe dans le but qu'elle revienne vers lui. Il va donc utiliser des mensonges, des menaces de suicide, des cadeaux, des admissions à l'hôpital, des accusations ou dire à sa victime qu'il a besoin de parler afin qu'elle reste auprès de lui. Cependant, lorsque l'auteur.e perçoit que sa victime n'est plus réceptive à son emprise, il va alors agrandir le cercle, aller voir et/ou envoyer des messages aux amis ou à la famille.

Elle exprime dans ce livre « *qu'on est rarement armé pour faire face à ce genre de personne* » (Sophie Lambda, 2019). En effet, par la phase de séduction, la relation semble

idyllique. De ce fait, lorsque les premiers mots ou gestes violents arrivent, la victime pense que ce n'est qu'un passage, que ça ne va pas durer mais c'est un climat de tension qui s'installe.

Je me suis intéressée par la suite au stéréotype de genre dans la société et plus particulièrement la perception des émotions en fonction du genre. Pour cela, après des recherches, j'ai étudié l'ouvrage de Paula Niedenthal, Silvia Krauth-Gruber, François Ric. (2009), *Comprendre les émotions*, Mardaga, 416 pages. Ces auteurs sont directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (Paula Niedenthal) et directeur de laboratoire de psychologie (François Ric).

Ce livre de recherche est un livre de panorama international des recherches réalisées en psychologie sociale et psychologie cognitive dans le domaine des émotions. Il répond à plusieurs types de questions telles que l'influence de l'émotion dans le conflit, les stéréotypes d'émotions entre les femmes et les hommes avec l'apport d'éléments qui permettent la déconstruction ou la validité des faits.

Dans cet ouvrage, je me suis intéressée au *chapitre 8: Émotions et différence de genre* puisque j'effectuais des recherches à propos des représentations genrées des émotions. Selon la culture occidentale, la femme serait le sexe tendre, plus disposée à exprimer des émotions douces et l'homme serait le sexe fort, n'ayant que très peu d'émotions et en grande partie la colère. Une étude a été menée afin d'évaluer la fréquence des émotions éprouvées par les hommes ainsi que par les femmes

*les participants ont évalué que les femmes expriment les émotions de base (la colère, la peur, la tristesse, le bonheur, la surprise), et les émotions réflexives (la sympathie, la fierté, la jalousie, la haine, la culpabilité et l'admiration) plus fréquemment que les hommes sans pourtant les éprouver plus que ceux-ci. En outre, les analyses émotion par émotion ont révélé des différences de sexe dans l'expressivité pour les émotions de base. Les femmes typiques étaient censées exprimer plus de tristesse, de peur et d'amour, alors que les hommes typiques étaient censés exprimer plus de colère.* (Fabes et Martin (1991).

Selon Adler, Kless, & Adler, (1992), les stéréotypes de genres sont alimentés par les parents, les pairs, l'école et les médias. Les hommes adoptant des comportements agressifs-compétitifs et les filles des comportements coopératifs-amicaux sont plus



susceptibles d'être populaires et appréciés que leur pairs qui n'adoptent pas les émotions, comportements associés à leur genre. « *Un comportement émotionnel incompatible avec ces normes à des coûts sociaux qui peuvent aller de la désapprobation sociale jusqu'au rejet social et induire des sentiments de culpabilité et d'inquiétude* » (Adler, Kless, & Adler, 1992).

L'ouvrage *Comprendre les émotions* permet de mettre en exergue les émotions qui sont dictées en fonction du genre de la personne. En outre, les hommes victimes de violence conjugale sont plus susceptibles de réprimer leur émotions face au diktat de la société étant perçu comme le sexe fort, ne pouvant exprimer des émotions de peur ou de tristesse.

### 3.2. Enquêtes exploratoires

Dans le cadre de mon mémoire de pratique professionnelle initiant à la démarche de recherche, j'ai pu m'entretenir avec les professionnels recevant le public des hommes victimes de violences au sein du couple ainsi qu'avec ces hommes afin d'obtenir des points de vue qu'ils soient convergents ou divergents (Annexe 1).

J'ai interrogé un professionnel qui est en activité au sein de mon lieu de stage de troisième année, un ancien travailleur social de la structure, deux assistantes de service social qui travaillaient au commissariat. J'ai également pu mener un entretien par visio avec le président de l'association en faveur des hommes victimes de violences au sein du couple qui m'a mis en relation avec les bénévoles accompagnant les hommes victimes. De plus, j'ai pu interroger une avocate, partenaire de l'association où j'ai effectué mon stage et enfin, un médecin retraité, bénévole à l'association accompagnant les hommes victimes de violences. Afin de recueillir leur parole, j'ai mené des entretiens semi-directifs (Annexe 2). Selon Lincoln (1995) « *L'entretien semi-directif est une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives relevant en particulier des paradigmes constructivistes* ».

J'ai souhaité effectuer des entretiens semi-directifs avec les professionnels afin d'aborder des thèmes en lien avec mon sujet tout en laissant la spontanéité de l'échange où l'enquête peut amener d'autres questionnements.

Dans le but de recueillir la parole des hommes victimes de violences au sein du couple, j'ai réalisé des entretiens téléphoniques et par visio (Annexe 3). J'ai pu contacter 10 hommes victimes et j'ai eu des entretiens avec 5, les autres n'ayant pas répondu. L'association dans laquelle j'effectue mon stage a pu accueillir des hommes victimes, mais, par souci de positionnement professionnel, je n'ai pas souhaité les contacter par moi-même, leur référent ayant quitté l'association et ne voulant pas raviver des blessures pour ceux qui étaient sur le chemin de la reconstruction .

Je ne prétends pas à l'exhaustivité des réponses d'une situation nationale mais cela donne une image d'un panel interrogé.

Ces entretiens sont enregistrés, avec l'accord des personnes interrogées, en vidéo ou avec mon téléphone afin de pouvoir être dans une écoute active et ne pas influencer les entretiens par ma prise de notes. Par la suite, ils ont été retranscrits et les informations ont été classées et analysées.

Ces entretiens vont apporter à mon mémoire la prise en compte de la parole des hommes victimes de violences au sein du couple ainsi qu'un témoignage de leur accompagnement en fonction de leur vécu avec le travailleur social qui les accompagne. Je souhaite analyser s'il y a une influence du genre de ce professionnel sur l'accompagnement des hommes, en fonction des représentations de chacun par trois thèmes: les violences au sein du couple, l'accompagnement et les représentations sociales. Je laisse la possibilité, à la fin, à l'enquêteur, d'apporter des éléments qui lui semblent pertinents et qui n'ont pas été abordés lors de l'entretien.

### 3.3. Relecture du mémoire

Afin de valider la crédibilité de mon sujet, j'ai pu échanger lors des semaines de regroupements avec mes collègues de promotion et lors des ateliers de séminaire mémoire.

De manière régulière, j'ai pu échanger avec ma référente mémoire au sujet de mes questionnements afin d'engager un suivi. De plus, j'ai pu lui transmettre mon mémoire pour qu'elle puisse valider mon avancée et m'accompagner dans l'amélioration de mon écrit.

Ma référente de stage a été d'un réel soutien dans l'élaboration de mon écrit, des formulations à adopter afin de retranscrire un vocabulaire adapté au sujet et de la documentation mise à disposition par le service.

J'ai pu faire relire mon écrit à un membre de ma famille dans le but de questionner la compréhension du sujet par une personne tiers ainsi que d'améliorer la syntaxe.

Afin de valider l'avancée de mon écrit et de la cohérence avec les attendus du diplôme d'Etat, mon mémoire a fait l'objet d'une évaluation semestrielle.

## **Partie 2: Phase exploratoire**

Lors de cette phase, je vais répondre à ma question de départ par une analyse des violences conjugales (Chapitre 1), par la suite, j'aborderai le genre (Chapitre 2) et enfin, j'évoquerai le parcours des hommes victimes de violences au sein du couple (Chapitre 3).

### **Chapitre 1: Les violences au sein du couple**

Dans cette partie, j'exposerai les différentes formes de violences au sein du couple (1), le schéma de l'emprise (2), les conséquences des violences (3) et enfin le cadre législatif (4).

#### **1. Les formes de violences au sein du couple**

J'ai souhaité mener mes recherches de mémoire à propos de l'accompagnement des personnes victimes de violences au sein du couple. Ces recherches m'ont permis de connaître les définitions de termes spécifiques aux violences et ainsi ne pas utiliser de mauvaises expressions.

En effet, il est nécessaire de différencier le conflit conjugal de la violence conjugale. Le conflit conjugal désigne

*deux points de vue qui s'opposent dans un rapport d'égalité. Les deux partenaires se disputent, s'insultent, crient et peuvent même se porter des coups dans le cadre d'une relation égalitaire dans laquelle chacun est libre de s'exprimer et de donner son avis. Le conflit conjugal, n'est ni interdit par la loi, ni réprimé. (Site des droits directs).*

D'après le site internet de Du Côté des Femmes, les « *violences conjugales sont inscrites dans un rapport de force asymétrique figé (dominant/ dominé) et la victime sous emprise psychologique. Ces faits de violences, physiques, sexuelles, verbales,*

*psychologiques, économiques sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent, s'accélèrent (le phénomène de la spirale) ».*

### **Les violences conjugales**

*représentent une atteinte au droit fondamental des personnes à vivre en sécurité, et une atteinte à leur dignité. Elles entraînent aussi une atteinte à leur intégrité physique et psychique et peuvent être à l'origine d'importantes conséquences psychotraumatiques. Elles peuvent mettre en péril la vie, la santé, l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des victimes et de leurs enfants. Elles aggravent ou génèrent des situations de précarité, de pauvreté, voire de marginalisation. (Muriel Salmona, 2010).*

Je tiens à distinguer le terme des violences conjugales, des violences au sein du couple. En effet, les violences conjugales sous-entendent que les violences s'arrêtent dès la séparation du couple, ce qui est une croyance des victimes. Cependant, l'emprise et le cycle des violences ne s'arrêtent pas dès la séparation, mais, peuvent perdurer après, en partie si le couple a eu des enfants. Le terme des violences au sein du couple, d'après le site du gouvernement, désigne « *un ensemble d'actes, de propos et comportements par lequel le partenaire ou ex-partenaire veut contrôler la victime, la dominer et la détruire* ».

Lors des entretiens effectués, une définition similaire des violences au sein du couple est apparue que ce soit du côté des hommes victimes ou des professionnels. Pour les hommes, il était difficile pour certains de définir ce phénomène et « *même quand on les a vécu* » selon J.A<sup>2</sup>. Cependant, il apparaît des termes clés « emprise », « ascendant », « irrespect ». Un professionnel interrogé a pu conceptualiser une définition dans le cadre d'une formation des violences au sein du couple: « *La violence conjugale est un processus évolutif dans lequel des actes de violences protéiformes (toujours psychologique, et souvent, également verbale; physique, sexuel, économique, administratif, économique,) sont commis dans un rapport de force asymétrique et unilatéral, au sein du couple, dont le but pour l'auteur, le ou la dominant.e, de placer la victime, le ou la dominé.e, sous son emprise. La violence conjugale ou violence au sein du couple est une infraction pénale, réprimée par la loi* »<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

<sup>3</sup> Définition proposée par un professionnel interrogé

Dans les représentations, une personne est victime lorsqu'elle reçoit des coups. Cependant, les violences au sein du couple peuvent prendre de multiples formes. En effet, il existe plusieurs types de violence au sein du couple. Dans toutes les situations de violences au sein du couple, la victime subit des **violences psychologiques** qui désignent «*toute action qui porte atteinte ou qui essaie de porter atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre* (son estime de soi, sa confiance en soi, son identité personnelle, ...) » (Daniel Welzer-Lang, 1992) telles que les insultes, le chantage ou l'isolement. Par la suite, des **violences verbales** peuvent subvenir, elles se définissent par rapport «*au débit de parole, à la violence perçue dans la voix, le ton, les cris, c'est-à-dire au mode de communication*» (Daniel Welzer-Lang, 1992) telles que les cris, les pressions ainsi que le dénigrement. Les personnes victimes, hommes ou femmes, peuvent subir des viols, se faire brûler les organes génitaux, ceci désigne les **violences sexuelles** (Daniel Welzer-Lang, 1992). Les **violences économiques** sont lorsque «*le ou la partenaire place de force un conjoint ou une conjointe dans une situation économique précaire en refusant de participer selon ses ressources aux dépenses du ménage et s'approprie de l'argent de l'autre sans son consentement* » (Daniel Welzer-Lang, 1992) telles qu'avoir le contrôle sur la carte bancaire et utiliser l'argent de l'autre dans ses propres intérêts. Enfin, les personnes peuvent subir des **violences physiques** qui désignent «*l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre*» (Daniel Welzer-Lang, 1992) telles que taper, mordre, tirer les cheveux, séquestrer ou utiliser une arme blanche.

Selon le site Solidarité femmes, il a été reconnu une autre forme de violence: la **violence administrative**. L'auteur.e possède les documents administratifs de la victime (Carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille, etc...) afin d'exercer un contrôle total sur celle-ci. La détention des mots de passe ainsi que la restriction à certains sites (CAF, Banque) constituent aussi une forme de violence administrative.

Pour finir, les auteur.es ont un autre biais par lequel exercer leur violence: le numérique. Elle est nommée par le Centre Hubertine Auclert (2018) comme étant de la **cyber violence**. Elle est exercée en contrôlant les déplacements de la victime par des traceurs ou la géolocalisation, poster des insultes, des menaces ou autre sur les réseaux sociaux ainsi qu'harceler la victime par des messages ou des appels. De plus, l'usurpation d'identité sur les réseaux sociaux ou leur contrôle sont aussi considérés comme de la cyber violence.

Selon l'enquête « Cadre de vie et de sécurité (CVS) » de la période de 2011 à 2018, sur un ensemble de 295 000 personnes interrogées, 72 % déclarent être une femme victime de violences au sein du couple et 23 % se déclarent être un homme victime de violences au sein du couple. H.G a pu me dire « *On est bien plus que ce que vous pensez* »<sup>4</sup> ainsi que DR.G « *dans le silence de notre société il y a des hommes victimes de violences conjugales, je ne pensais pas autant mais il y en a* »<sup>5</sup>.

**En quelques lignes:** Les violences au sein du couple sont définies par un rapport de force asymétrique figés entre deux personnes. Elles sont commises par le ou la partenaire de la victime et perdurent après la séparation. Les violences peuvent être sous de multiples formes et persistées par l'intermédiaire des personnes tiers (enfants, personne proche, etc...).

## 2. Le cycle des violences sous emprise

Selon les travaux de Leoner Walker (1979), il existe 4 phases dans le cycle de la violence. Tout d'abord, la phase de **tension**: l'auteur.e tient des propos et des attitudes qui installent un climat de tension au sein du foyer par des menaces, de la dévalorisation. Parallèlement, la victime est dans l'insécurité, elle est inquiète, elle doute d'elle-même, elle a peur de faire des erreurs et elle change son comportement pour ne pas déplaire à l'auteur.e. Par la suite, il y a la phase **de la violence**: l'auteur.e est agressif.ve, les différentes formes de violences (psychologique, verbale, physique, ...) sont exercées dans le but d'instaurer la peur. La victime est en souffrance, elle subit les violences, elle éprouve un sentiment d'impuissance, de honte, d'humiliation. Ensuite, l'auteur.e peut reconnaître son comportement, tout en continuant de porter la responsabilité sur la victime, minimisant ce qu'il a fait, la culpabilisant et la conduisant à une remise en question, c'est la phase de **justification**. Enfin, **la lune de miel**, l'auteur.e est attentionné.e, il.elle demande pardon, parle de thérapie ou de suicide et il.elle promet de ne pas recommencer. Conjointement, la victime a de l'espoir, elle donne une nouvelle chance à l'auteur.e, propose son aide, veut être sauveuse lorsque l'auteur.e parle de suicide. Elle pense que cet épisode de violence est le dernier.

---

<sup>4</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

<sup>5</sup> Parole d'un professionnel interrogé

Un professionnel que j'ai pu interroger a évoqué le fait que le cycle peut s'accélérer avec le temps. Les phases de tension et de violence sont de plus en plus fréquentes et s'allongent tandis que les phases de lune de miel peuvent se raccourcir. Le cycle de la violence peut être effectué plusieurs fois dans la même journée et, plus le cycle se répète, plus la victime s'imagine responsable des violences.

De plus, l'emprise place la victime sous la domination de l'auteur.e des violences. Une ancienne intervenante en commissariat m'a rapporté que la victime perd sa capacité d'agir, de penser, d'être une personne à part entière, elle devient objet et est réifiée par la personne qui la domine. L'emprise est définie par Muriel Salmona (2016) comme étant un « *processus de colonisation psychique par le conjoint violent qui a pour conséquence d'annihiler leur volonté* ». Lors d'une conférence sur le schéma de l'emprise effectué par Anne-Laure BUFFET, elle inclut une phase préliminaire à la phase de tension dans le cycle de la violence: la **séduction**. En effet, elle décrit que l'emprise est présente dès la première rencontre avec la personne. Cette phase peut durer des mois ou des années par la flatterie et la victime se considère chanceuse de l'attention qui lui est portée. La phase de tension est moins marquée du fait que la victime se dise que c'est normal si son ou sa compagnon. compagne à des périodes colériques car « ça peut arriver à tout le monde ». Elle décrit aussi le concept de **rage narcissique**. La personne victime ne supporte plus la violence de l'auteur.e et décide donc de le quitter. La personne violente perçoit alors sa victime comme son ennemi: elle veut la faire taire. Les gestes d'étranglement, d'étouffement ou des coups dans le ventre sont alors employés, pas dans le but de tuer mais dans le but « d'étouffer » les mots, de couper l'envie de la séparation. Dans certaines situations, la victime est tuée. Selon des études, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint d'après le site Le Figaro et un homme meurt tous les 17 jours d'après le site du Gouvernement. En 2022, 19 homicides conjugaux ont été commis selon SOS Hommes Battus France et 146 féminicides d'après Nous toutes.

**En quelques lignes:** Le cycle de violences est caractérisé par 4 phases pouvant s'accélérer dans le temps. Ce cercle peut se produire plusieurs fois dans la même journée. Les victimes se retrouvent dans un cercle vicieux, engluées dans des promesses de changement et des épisodes de crises. Elles sont sous emprise de l'auteur.e et ont peur.

Les victimes sont le plus en danger au moment du départ et les femmes victimes lors de la grossesse.

### 3. Les conséquences des violences au sein du couple

Les conséquences des violences au sein du couple sont multiples. Tout d'abord **physiques**, les violences peuvent laisser des traces. Des personnes sont victimes de traumatismes cérébraux, de brûlures, de coupures ou de fractures. Certaines scènes de violences peuvent causer une invalidité. Par la suite, le corps peut s'exprimer à la place des émotions et des paroles, créant la somatisation qui est, selon le site LIVI « *un trouble à symptomatologie somatique, c'est à dire, un trouble psychologique qui se caractérise par des symptômes physiques persistants, accompagnés de pensées et craintes excessives et inadaptées* ».

Des conséquences par des **maladies chroniques**. En effet, les personnes victimes de violences au sein du couple peuvent développer des cancers, du diabète, de l'hypertension et des maladies cardio-vasculaires selon le site Ma clinique (2021). De plus, selon l'Académie Nationale de Médecine, les victimes de violences au sein du couple perdraient 1 à 4 années de vie en bonne santé comparé à la population mondiale.

Les violences au sein du couple peuvent aussi causer des conséquences sur le plan de la **santé sexuelle et productive**. En effet, la personne partageant la vie avec la personne victime peut être infidèle et de ce fait, transmettre des maladies sexuellement transmissibles (MST) et le SIDA (Syndrome D'ImmunoDéficiency Acquisée). D'après l'Institut National de santé publique du Québec, la personne victime peut ressentir des difficultés dans sa vie sexuelle par une perte de libido, de désir, ou au contraire s'hypersexualiser. Selon le site Solidarités femmes, les femmes victimes de violences peuvent avoir des grossesses à risque ou non désirées, des fausses couches, des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et des troubles gynécologiques.

Les violences au sein du couple peuvent engendrer des **conséquences économiques**. En effet, les frais de justice peuvent être conséquents, les frais de santé (médicaux, psychologue) ainsi que les dettes peuvent mener à des dossiers de surendettement. Les démarches pour se loger (caution, déménagement) ont aussi un certain coût qui peuvent affecter la vie économique de la victime. Certaines peuvent être



totallement exclues du marché de l'emploi d'après le Site SOS violences conjugales.

Et enfin, des conséquences sur la **santé psychique et comportementale**. Les violences psychologiques, verbales provoquent des troubles de l'estime de soi, de la honte et de la culpabilité. Les personnes victimes peuvent être soumises à de l'anxiété, de la dépression jusqu'à avoir des pensées et des comportements suicidaires. Dans le but de s'anesthésier et de ne ressentir aucune émotion, elles peuvent être sujettes à de la dépendance telle que la drogue et/ou l'alcool. Un homme que j'ai reçu en entretien m'a dit s'alcooliser et se droguer afin de rester dans un état second et ne pas entendre les paroles de sa compagne. Pour les victimes ayant subi des traumatismes antérieurs, ce qu'ils sont en train de vivre peut provoquer une décompensation ou des troubles de la personnalité. Le fait d'être isolé provoque un trouble des relations avec autrui, une peur de l'autre contraignant la victime à s'isoler d'autant plus. Enfin, la répétition des violences provoque des troubles psycho-traumatiques. Les troubles psycho-traumatiques sont définis comme étant des

*troubles présentés par une personne ayant vécu un ou plusieurs événements traumatiques ayant menacé leur intégrité physique et psychique ou celle d'autres personnes présentes, ayant provoqué une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur, et ayant développé des troubles psychiques lié à ce(s) traumatisme(s).*  
(DSM IV, 2015).

L'état de stress psycho traumatique (ESPT) est reconnu depuis peu dans les conséquences des violences au sein du couple qui est complexe. Les conséquences de l'ESPT sont psychologiques ainsi que neurologiques. En effet, sur les Imagerie à Résonance Magnétique (IRM), les atteintes de certaines structures du cerveau sont visibles, de plus que des dysfonctionnements conséquents sur les circuits émotionnels et de la mémoire (Rauch, 2006, Nemeroff, 2009, Louville et Salmona, 2013).

**En quelques lignes:** Les victimes de violences subissent de multiples conséquences, visibles ou non, qui sont susceptibles d'être irréversibles. Ces conséquences sont à prendre en compte lors des interactions avec autrui. Elles peuvent constituer des traumatismes qui ne seront jamais soignés.

#### **4. La place de l'homme dans la politique de la lutte contre les violences au sein du couple**

Depuis 20 ans, une évolution est constatée afin de reconnaître les violences au sein du couple auprès des femmes, mais les politiques oublient les hommes.

La **loi n°92-686 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositifs du Code Pénal** reconnaît les violences conjugales comme délit spécifique avec circonstance aggravante du fait du statut du conjoint ou du partenaire et même si elles n'ont pas entraîné de jours d'ITT (Incapacité totale de travail). Ces violences sont passibles du Tribunal correctionnel. Le statut de l'auteur des violences n'est représenté que par l'homme sans mentionné la femme.

La **loi n° 2006- 399 du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises sur les mineurs** renforce le cadre de répression en élargissant le champ des auteurs de violence au pacsés et aux ex-compagnons, ex-conjoints, ex-mari, ex-partenaires et ex-pacsés et à de nouvelles infractions. Cette loi reconnaît le viol entre époux mais ne supprime pas la notion du « devoir conjugal ». Celui-ci n'est pas inscrit dans la loi mais prête à interprétation de l'article 212 du Code Civil « *Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance* ». La notion du genre de l'auteur.e n'est pas abordée, ce qui peut permettre aux hommes de se sentir concerné.

La **loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants** constitue un tournant majeur en matière de lutte contre les violences. En effet, cette loi prévoit la création de l'ordonnance de protection délivrée par le Juge des Affaires Familial (JAF) en cas de danger imminent. Elle reconnaît les violences psychologiques comme un délit. Elle institue une journée nationale de sensibilisation des violences, le 25 novembre, intitulée: « Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ». L'intitulé de la loi et la journée spécifie un genre sur les victimes: femmes, ne prenant ainsi pas en compte le genre masculin en tant que victime.

Dans le but d'améliorer la prévention et la protection des diverses violences, plusieurs lois ont été votées depuis. Le 4 août 2014, la **loi n°2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** a été promulguée. Elle allonge la durée de l'ordonnance de protection à 6 mois et généralise le Téléphone Grave Danger (TGD). Ce dispositif est décidé par le Procureur de la République, remis par une association de défense des

victimés. Il permet de rentrer en contact direct, par une touche dédiée, avec le service d'assistance lorsque la victime est en danger immédiat. Ce dispositif a été renforcé par la **loi n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille** portant création du bracelet anti rapprochement (BAR). Il permet l'alerte directe au centre de surveillance si l'auteur.e des violences entre dans un périmètre prédéfini par le JAF par la condition que l'auteur.e soit consentant de le porter.

Le 3 septembre 2019, le **Grenelle des violences conjugales** est articulé autour de 3 piliers: Prévenir, Protéger et prendre en charge et Punir pour mieux protéger avec des mesures d'urgence annoncées afin de répondre à ces objectifs.

La **loi n°2023-140 du 23 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales** qui a créé un don ou un prêt sans intérêt, perçu au bout de 3 à 5 jours suivant la demande, permettant à la personne victime de partir du domicile. Ce prêt est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cependant, cette aide est versée sous conditions d'une ordonnance de protection, d'un dépôt de plainte ou d'un signalement adressé au Procureur de la République.

**En quelques lignes:** Au niveau légal, de nombreuses lois sont promulguées afin de prévenir, protéger et lutter contre les violences au sein du couple. La femme est reconnue victime et entendue depuis peu, cependant les hommes sont dans l'angle mort des législateurs et de la société.

## **Chapitre 2: Le genre**

Dans cette partie il sera exposé le genre, différent du sexe biologique (1), les stéréotypes de genre (2) et enfin les représentations portées sur les travailleurs sociaux et les hommes victimes de violences au sein du couple (3).

### **1. « On ne naît pas homme (femme), on le devient »**

Erasme a pu écrire (1529) « *On ne naît pas homme on le devient* », cette phrase sera reprise et féminisée par Simone De Beauvoir (1949) « *On ne naît pas femme on le devient* ». En effet, cette citation tend à différencier le sexe biologique du genre puisque par

l'évolution de l'humain et des caractéristiques de genre qu'il assimile, il peut s'identifier à un genre divergent du sexe attribué à la naissance.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le **sexe biologique** comme étant «*les caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes* ». Ce qui peut différencier le sexe de l'homme et de la femme est la composition chromosomique du X et Y. Le sexe féminin possède deux chromosomes X et le sexe masculin possède un chromosome X et l'autre Y.

Le genre est entendu comme

*les rôles, comportements, activités, fonctions et chances qu'une société, selon la représentation qu'elle s'en fait, considère comme adéquats pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles et les personnes qui n'ont pas une identité binaire.*  
(OMS).

Le genre se construit tout au long de la vie de l'individu par différentes étapes qui sont à différents âges de la vie d'un enfant que Lawrence Kohlberg (1966) nomme les 3 stades du développement cognitif: l'**identité de genre** (2 ans), la **stabilité du genre** (3-4 ans) et la **constance du genre** (5-7 ans). Au cours de ses différentes étapes, l'enfant va dans premier temps, commencer à classer les humains en homme et femme à partir de caractéristiques socioculturelles telles que la coiffure ou les vêtements mais l'enfant ne pense pas qu'une fille deviendra une femme à l'âge adulte et qu'un garçon deviendra un homme ( Lawrence Kohlberg, 1966). Dans une deuxième temps, l'enfant perçoit une convergence entre le sexe des enfants et celui des adultes mais perçoit le sexe comme une variable qui peut changer si la personne s'attribue les caractéristiques socioculturelles du sexe opposé ( Lawrence Kohlberg, 1966). Dans un dernier temps, il assimile le fait que le sexe d'une personne n'est pas une variable socioculturelle, qu'il est fondé sur des données biologiques par les organes génitaux, l'environnement socioculturel, le sexe ne serait alors qu'une expression ( Lawrence Kohlberg, 1966). Cependant, les croyances définitives de cette troisième phase sont proposées à chaque enfant en fonction de l'environnement dans lequel il évolue: la société, l'époque ainsi que la classe sociale. L'enfant penserait donc que le sexe de l'individu est basé sur les organes génitaux et qu'il ne peut donc changer de genre en fonction des caractéristiques socioculturelles qui lui sont inculquées ( Lawrence

Kohlberg, 1966). Ces caractéristiques sont transmises lors de la socialisation de l'enfant par les pairs ainsi que les stéréotypes vus lors de visionnage de dessins animés.

Ann Oakley a été une précurseure dans la théorie de la différenciation du sexe et du genre. Elle affirme que

*le " sexe " renvoie à la distinction entre mâles et femelles, tandis que le " genre " renvoie à la distinction culturelle entre les rôles sociaux, les attributs psychologiques et les identités des hommes et des femmes. Le premier est un donné invariant, le second est contingent et peut être modifié par l'action humaine (Ann Oakley, 1972).*

De plus, John Money (1972) a dans un premier temps distingué le sexe anatomique et physiologique de la construction psychologique de Soi en tant qu'homme ou femme qui désigne le genre. Par la suite, lors d'études conduites avec Anke Ehrhardt (1972), ces deux psychologues ont mené des recherches qui poursuivent la différenciation fondamentale des « rôles de genre » et de « l'identité de genre ». L'un est au sens de comportements dans les interactions avec autrui et l'autre comme la base du développement de la masculinité et de la féminité chez tout individu.

**En quelques lignes:** Le genre se différencie du sexe puisque l'un est caractérisé par une approche socioculturelle et psychologique tandis que l'autre est déterminé selon des caractéristiques biologiques qui lui sont propres. Le genre d'une personne ne se définit pas par son sexe car il peut être évolutif. De plus, la perception du sexe et du genre que chacun peut se faire est en fonction de notre construction identitaire influencé par l'environnement dans lequel on évolue et de notre socialisation. Il existe alors le genre d'homme ou femme qui est soit en adéquation avec le sexe féminin ou masculin attribué à la naissance ou qui peut diverger si la personne concernée ne se sent pas en accord avec les caractéristiques du genre qu'il a assimilé.

## 2. Stéréotype du genre

Un stéréotype est défini par le Haut commissariat des Nations Unies au droit des hommes (HCDH) comme étant « *une opinion généralisée ou un préjugé quant aux attributs ou caractéristiques que les femmes et les hommes possèdent ou doivent posséder et aux rôles qu'ils jouent ou doivent jouer* ».

Le genre est composé de caractéristiques psychologiques et socio-culturelles qui sont associées à ladite masculinité et à la féminité.

Les hommes et les femmes ont leur propre stéréotype. L'homme doit être viril, fort et contrôler ses émotions. Cependant, la société admet que la femme fasse transparaître ses émotions et soit fragile. Cette culture est inscrite depuis des siècles dans la culture occidentale. En effet, Ben Nevert (2021) présente la théorie d'Aristote: l'homme contrôlerait ses écoulements donc serait un corps chaud et la femme ne les contrôlerait pas donc serait un corps froid. Cette capacité à contrôler ou non les écoulements est mise en parallèle avec les émotions, contrôlées par les hommes et non contrôlées par les femmes. De plus, si ces comportements émotionnels ne sont pas respectés, les pairs peuvent être en désapprobation sociale jusqu'au rejet de la personne d'après Paula Niedenthal, Silvia Krauth-Gruber, François Ric. (2009) .

Lors de la naissance d'un enfant, les adjectifs qualifiants une fille sera «mignonne » ou « petite » et un garçon sera « costaud », « solide » ou « éveillé ». Par la suite, les filles doivent aimer le rose et les garçons le bleu. Pour le choix de leur activité, les filles sont amenées à des activités de proximité de l'esthétique et des animaux telles que la danse ou l'équitation et les garçons vers des activités dites viriles telles que le rugby ou les sports de combat d'après L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard (2020).

Les stéréotypes de genre sont véhiculés par les parents, les pairs et d'autres agents de socialisation tels que l'école ou les médias. Ces normes sociales respectées permettent à au fille ou au garçon d'être inclus dans une société normée et de faciliter la socialisation avec autrui (L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard, 2020). Les filles sont encouragées à être gentilles, sensibles et souriantes, se comporter de manière agressive est proscrit tandis que les garçons doivent apprendre à se comporter de manière virile. Ce comportement viril doit bannir tout signe de vulnérabilité (tristesse, peur ou douleur) et accentuer le courage et la force d'après L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard (2020), « *les hommes sont encouragés à contrôler leurs émotions, surtout celles qui menacent leur indépendance, leur statut et pouvoir* » selon Paula Niedenthal, Silvia Krauth-Gruber, François Ric. (2009).

La virilité est définie par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) comme étant un « *ensemble des qualités (fermeté, courage, force, vigueur, etc)*

*culturellement attribuées à l'homme adulte* ». La virilité de l'homme est l'élément qui est au centre des violences psychologiques. En effet, Alain LEGRAND dans la préface du livre de Maxime Gaget (2015) explique le silence de ces hommes par ceci « *Si la violence faite aux femmes est encore un sujet tabou, plus tabou encore est celle commise envers les hommes. Cette violence apparaît honteuse pour celui qui la subit, elle touche l'homme dans sa virilité* ».

La menace de dénoncer l'homme comme agresseur est telle une épée de damoclès au-dessus de la tête de la victime. En effet, l'homme victime se met à craindre ses propres comportements par peur d'être perçu comme l'agresseur et s'il y a des enfants, perdre leur garde, « *pour être un jour reconnu comme homme battu, il ne doit pas s'emporter, taper sa femme* » selon Sophie Torrent (2001). Si une femme violente exprime son discours en tant que victime, la société peut la percevoir comme telle, plaçant l'homme victime comme agresseur. Si un homme entreprend les démarches pour sortir du silence, celui-ci est considéré au premier abord comme un agresseur qui veut se faire passer pour victime et après évaluation, est considéré comme victime. Le stéréotype de l'homme violent, ne contrôlant pas ses pulsions, blessant ainsi sa compagne est ancré dans les mœurs, permettant une pression psychologique de la part des personnes ayant une emprise sur l'homme victime. « *L'homme est discrédité, que ce soit par sa conjointe ou par d'autres circonstances [...]. L'homme doit ainsi se protéger du regard, du jugement des individus* » selon Sophie Torrent (2001).

**En quelques lignes:** Les stéréotypes de genre peuvent créer le silence chez les hommes victimes de violences au sein du couple. En effet, l'homme doit être fort, viril et son éducation lui empêche d'être connecté à ses émotions, cela donne une impossibilité de pouvoir parler sous peine d'une vision de la société qui les accuse d'être l'agresseur. Les représentations sur les hommes engendrent leur silence avec des obstacles pour être reconnu comme victime.

### **3. Les représentations**

La formation de travailleur social met en exergue que nous avons tous des représentations sociales. Les représentations sociales sont:

*la catégorisation de l'objet inconnu pour mieux l'appréhender, et un mécanisme d'objectivation, c'est-à-dire une concrétisation par une image mentale de l'objet*

*abstrait. Les représentations sociales sont donc à l'origine d'une perception partagée de la réalité qui guide l'action et la justifie. (S. Moscovici, 1961)*

Elles sont donc ce qui est attendu en société, ce qui est véhiculé par la presse en général et/ou ce qui est inculqué dès le plus jeune âge par les agents de socialisation. Ces représentations sont partagées par un ensemble de personnes qui peuvent représenter un groupe restreint ou la société.

Selon J-C. Abric (1994), les représentations sociales ont 4 fonctions. Les fonctions de savoir qui nous permettent de comprendre et de justifier la réalité et ainsi pouvoir catégoriser des personnes ou phénomènes. Si elles ne sont pas respectées par autrui, elles entraînent un décalage qui provoque une complexité dans les rapports interpersonnels de l'individu (J-C. Abric, 1994). Les représentations sociales communes permettent une identification et une conscience collective, c'est ce que J-C. Abric (1994) nomme les fonctions d'identités. Les fonctions d'orientations conduisent nos actions, nos pensées en fonction de l'idée commune permettant d'agir collectivement et de simplifier le schéma cognitif (J-C. Abric, 1994). J-C. Abric (1994) nomme les dires qui motivent les actions comme fonctions justificatives. Elles permettent de rendre acceptables les décisions, les conduites prises par l'individu dans un groupe ou dans la société.

Cependant, lorsque les représentations sociales sont percutées, déconstruites, l'individu laisse place à une autre forme de réalité qui n'est pas la sienne. En effet, dans les représentations sociales, les hommes ne sont pas victimes de violences au sein du couple et les médias alimentent ce phénomène en les maintenant dans l'ignorance collective. Lors des entretiens effectués, 4 hommes sur 5 interrogés ont pu avouer qu'ils n'avaient pas conscience qu'ils pouvaient être victimes car « *on reçoit le message que dans les violences conjugales, les victimes sont des femmes. Si vous regardez les campagnes publicitaires, c'est toujours dans le cadre de la violence qui est faite auprès des femmes. [...] Donc très souvent les hommes battus ne se rendent pas compte qu'ils sont battus, ça a été mon cas, puisqu'ils se disent que ça n'arrive qu'aux femmes* » (J.A)<sup>6</sup>. De plus, l'auteur.e joue sur les représentations sociales sur lesquelles un homme ne peut être qu'auteur de violence et non victime « *l'être faible à soutenir reste la femme. L'homme battu demeure le coupable pour la société qui ne lui permet pas de se déclarer comme une victime* » selon Sophie Torrent (2001). Cette représentation peut ne pas être commune aux professionnels en fonction de leur vécu et de leur formation. Selon les 6 professionnels que j'ai interrogés, avant

---

<sup>6</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé



d'accompagner ce public, le phénomène des violences au sein du couple n'induisait pas que la victime soit une femme et l'homme un auteur, l'inverse était possible « *dans le silence de notre société, il y a des hommes victimes, je ne pensais pas autant mais il y en a* » a pu me dire Dr. G<sup>7</sup>, « *j'avais vu des hommes en détresse dans ma famille* » a pu me confier Y.L<sup>8</sup> et « *on en parle en formation mais beaucoup moins que les femmes, je m'y suis réellement confronté lorsque j'étais en stage* » d'après M.M<sup>9</sup>.

*Par ses mots comme par ses actes, en s'appropriant le pôle de la violence qui était jusqu'à présent une des représentations les plus manifestes du masculin, elle atteint le masculin, elle blesse la représentation de la masculinité dans laquelle son conjoint mâle a construit son identité.* (Sophie Torrent, 2001).

En effet, cette masculinité, symbole emblématique de l'homme, est ébranlée par les violences qu'il subit, son identité est alors bouleversée. Il se retrouve à vivre dans un sentiment de honte et craint d'aborder son vécu avec autrui. De plus, évoquer son quotidien peut faire surgir des émotions non compatibles avec la perception que la société a de lui. L'homme victime de violences au sein du couple se retrouve dans un dilemme: conserver ou déconstruire les représentations que ses pairs ont de lui.

Les stéréotypes des genres entraîneraient une liberté de parole. Dans les représentations, une femme est à l'écoute, sensible tandis que l'homme est fort et aborder ses émotions est impossible. Ces représentations peuvent intervenir lors de la rencontre entre cet homme victime de violences au sein du couple et son interlocuteur professionnel: « *Je préfère les femmes. C'est plus facile de pleurer devant une femme que devant un homme* » d'après E.L<sup>10</sup> tandis que pour d'autres « *je viens voir un travailleur social pas un genre* » selon U.L<sup>11</sup>. Cependant, lors d'entretiens effectués avec des professionnels masculins, ils ont pu exprimer que leur position d'homme permettrait de légitimer cette masculinité qui a été mise à mal « *Ils sont beaucoup attaqués dans leur masculinité, leur virilité, le fait qu'un homme puisse les valider dans leur place de victime et de les accompagner là dedans, oui ça peut avoir un effet bénéfique* » d'après M.M<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Parole d'un professionnel interrogé

<sup>8</sup> Parole d'un professionnel interrogé

<sup>9</sup> Parole d'un professionnel interrogé

<sup>10</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

<sup>11</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

<sup>12</sup> Parole d'un professionnel interrogé

**En quelques lignes:** Les représentations sociales sont communes à un ensemble qui peut constituer un groupe ou une société. Elles ont 4 fonctions qui permettent d'analyser ou de justifier un phénomène. Ces représentations ont un impact qui peut être négatif dans la prise de parole des hommes victimes de violences au sein du couple. Cette perception peut influencer une facilité ou non de relation avec l'interlocuteur en fonction des qualités des genres induites par la société.

### **Chapitre 3: Le parcours des hommes victimes de violences au sein du couple**

Dans cette partie il sera exposé l'accompagnement social des hommes victimes de violences au sein du couple (1), leur accompagnement à la reconnaissance du statut de victime de violences au sein du couple (2) ainsi que l'accompagnement du statut de victime à la reconstruction identitaire (3).

#### **1. L'accompagnement social des hommes victimes de violences au sein du couple**

Lorsque la femme ou l'homme victime de violences au sein du couple se présente aux services sociaux, le phénomène d'emprise est à prendre en compte dans l'accompagnement social. L'**accompagnement social** est défini en premier lieu selon Le Robert par « *se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui* ». C'est donc une démarche avec un mouvement en fonction de l'autre, au même rythme. Maela Paul (2012/3) apporte une définition de ce concept minimaliste, accompagner c'est « *être avec* » et « *aller vers* ». Il y a donc une notion de sens, de choisir l'orientation de l'action avec la personne concernée afin de définir au mieux l'accompagnement en fonction de la singularité de la personne accompagnée. Accompagner c'est aussi

*constituer un espace de socialisation, créer une relation qui institue la personne dans un espace public, et prendre appui sur elle et sur son projet, à partir de la situation qui est la sienne. Cette perspective souligne l'importance de la place du sujet, un sujet acteur, appelé à se prendre en main. Toute la littérature sur l'accompagnement insiste sur cette notion de sujet acteur, auteur de son parcours, capable de projets et d'autonomie. Il ne s'agit plus de prendre en charge une personne déficiente, de raisonner sur ses manques, mais de partir de son potentiel*

*d'autonomie, de sa capacité à dire " je " si on lui en donne l'occasion.* (Maela Paul, 2018).

L'accompagnement social désigne la relation d'aide qui s'instaure entre un travailleur social et la personne accompagnée. Selon Carl Rogers (2007) « *la relation d'aide se propose d'être une médiation entre l'être humain et ses ressources* ». Il évoque l'approche centrée sur la personne conditionnée par 3 principes:

- **Authenticité et la congruence** où le travailleur social est lui-même dans la relation d'aide. De ce fait, la congruence des ressentis et des dires du travailleur social est émise auprès de la personne accompagnée et elle peut ainsi sentir l'authenticité de son interlocuteur et se sentir à égalité (Carl Rogers, 2007). Il est important d'être dans l'authenticité et la congruence avec les personnes victimes de violences au sein du couple car elles peuvent être dans l'incapacité de déceler le vrai du faux. En effet, l'auteur.e des violences a recours à des moyens de manipulation qui font que la victime ne sait plus ce qui appartient au réel ou relève de l'absurde.
- Le **regard positif inconditionnel** lorsque le travailleur social a une attitude positive et accepte, sans jugement, la parole de la personne (Carl Rogers, 2007). Ce regard inconditionnel est nécessaire à l'accompagnement de la personne victime. Elle a été, pendant un certain temps, plongée dans le négatif et lors des entretiens, ces moments de positivité peuvent apporter une autre vision qu'elle a d'elle-même.
- La **compréhension authentique**. Au moment de la liberté de parole de la personne accompagnée, le professionnel comprend, ressent le discours de la personne en adéquation avec la signification de ce qu'elle souhaite faire entendre (Carl Rogers, 2007). Au sein de l'association dans laquelle j'ai effectué mon stage de troisième année, il est proposé par le service formation, la formation « Les violences au sein du couple: comprendre, repérer, orienter » qui est ouverte aux personnes extérieures de l'association. Étant un lieu accompagnant les personnes victimes de violences au sein du couple, le travailleur social peut apporter des informations, des réponses par le regard expert sur la question. En effet, comme décrit dans le Chapitre 1, les violences au sein du couple sont soumises à un cycle, avec le phénomène d'emprise et les victimes subissent des conséquences. De ce fait, être formé(e) peut garantir, selon la pratique professionnelle de chacun.e, des indicateurs de ce qui peut ou ne pas être fait, dit ou ne pas être dit, au cours des accompagnements, tout en respectant le rythme de la personne. Ce regard formé sur la compréhension des

violences au sein du couple pourrait amener la personne victime à savoir qu'elle est entendue et reconnue comme victime dans son accompagnement. Par la suite, quand elle se sentira prête, elle pourra amorcer des démarches de séparation et/ou judiciaire permettant sa reconstruction en tant que sujet, puisque celle-ci à longtemps pensé par l'autre et plus par elle-même.

L'accompagnement de ce public est spécifique. En effet, le phénomène d'emprise est à prendre en compte, de même que l'état de stress post traumatique avec la mémoire traumatique qui fait revivre les épisodes de violences à l'identique et la dissociation traumatique qui anesthésie la personne émotionnellement. Des formations sont proposées afin d'accompagner les personnes victimes de violences au sein du couple. J'ai suivi une de ces formations avant mon entrée en stage ce qui m'a permis d'avoir des clés pour évaluer les violences, pouvoir définir l'emprise et le cycle des violences, leurs conséquences et les formulations de phrases à adopter, par exemple l'injonction est à bannir afin de ne pas brusquer la personne et ainsi faire échouer l'accompagnement. Les professionnels que j'ai pu interroger m'ont fait part du côté bénéfique de ces formations proposées afin, par exemple, d'éviter la victimisation secondaire par les mots employés et de rejouer une relation asymétrique. De ce fait, les formations sont nécessaires afin d'accueillir ce public avec des problématiques et des besoins spécifiques.

La mise en relation avec le partenariat est très importante. En effet, celle-ci permet de cibler chaque domaine d'accompagnement de la victime: de l'accompagnement des violences au sein du couple jusqu'au domaine de la santé en passant par le logement.

**En quelques lignes:** L'accompagnement social des personnes victimes de violences au sein du couple est soumis au respect de la temporalité de la personne, la prise en compte de l'emprise, l'accompagnement inconditionnel avec les allers-retours dûs au cycle des violences. La formation des professionnels en victimologie, et plus particulièrement sur l'accompagnement de ce public avec des besoins spécifiques, pourrait permettre un socle commun de tous les professionnels dans l'objectif de créer un accompagnement efficient sans utilisation d'actes ou de mots pouvant créer une victimisation secondaire et conduire à l'arrêt de celui-ci.

## 2. L'accompagnement à la reconnaissance du statut de victime

Le terme de victime est défini comme étant

*des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un Etat Membre. (ONU (Organisation des Nations Unies)).*

Selon une assistante de service social interrogée, le statut de victime est souvent perçu comme négatif. Cependant, du point de vue juridique, il y a une victime et une personne mise en cause. Il s'agit de faire un travail avec l'homme victime de violences au sein du couple pour qu'il ne perçoive pas ce terme comme un élément négatif. En effet, il est difficile pour un homme d'être perçu comme victime en raison des représentations sociales. J.A<sup>13</sup> a pu me confier « *Je n'aime pas le mot victime. Le mot victime semble approprié lorsqu'on subit des faits et on les oublie après. Une fois que ces violences sont finies le mot victime ne me semble pas s'appliquer aussi bien que le mot qui est pas terrible en soit mais le mot de survivant, de quelqu'un qui a plutôt surmonté ça [...] survivant en quelque sorte suggère que votre vie était en danger, ma vie était en danger, mais ce n'était pas toujours le cas, j'évite le mot victime* ».

Lors de la relation duelle auteur-hommes victime de violences au sein du couple, l'auteur.e des violences place l'autre dans le triangle de Karpman (1968). Ce triangle induit 3 rôles dans un conflit: persécuteur, sauveur et victime. Les auteur.e.s de violences se placent dans l'un de ses différents rôles et la victime, de manière inconsciente, dans un des rôles complémentaires. Si l'auteur.e se détermine en tant que victime « Tu comprends, je t'ai frappé parce que tu n'as pas fait ce que je t'ai dit », la personne victime doit se placer soit en tant que persécuteur ou sauveur. Prendre conscience de ce triangle, dans lequel l'auteur des violences place toujours sa victime, va permettre à cette dernière d'analyser les situations et de s'en détacher par la suite. « *Au premier rendez-vous, je leur donne le triangle de Karpman et ils le placent dans leur poche ou porte-feuille. Quand ils reviennent me voir ils peuvent me dire quand est-ce que l'auteur des violences à tenter de les placer dans ce triangle et ils arrivent à se détacher des différents rôles* » m'a expliqué

---

<sup>13</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

C.SM<sup>14</sup>, avocate. Afin de s'extirper de ce triangle de Karpman, les hommes victimes de violences doivent prendre conscience, analyser les différents rôles qui se jouent et ainsi en se soustrayant lors des conflits, les impacts peuvent être réduits.

Ce processus de reconnaissance peut être amorcé en amont, lors de la séparation ou après.

*Parallèlement au processus de rupture s'élabore la quête de reconnaissance sociale du statut de victime. Il s'agit d'un franchissement de la sphère intime au domaine public. L'homme est amené à s'identifier comme victime de violence, à se déclarer, et à être perçu ainsi, afin de pouvoir un jour dépasser ce statut. Ce travail peut avoir lieu en amont, simultanément, ou en avant de la démarche de rupture ».*  
(Sophie Torrent, 2001).

Pouvoir se reconnaître comme victime de violences au sein du couple, s'avouer que le quotidien est anormal et illégal, et par la suite se reconstruire, passe par 3 étapes lors de l'accompagnement selon un travailleur social interrogé:

Tout d'abord, **sortir de l'emprise** de l'auteur.e par l'écoute sans limite du professionnel. En effet, les hommes victimes de violences au sein du couple se limitent dans leur dires avec leurs proches car cela peut avoir un impact sur leur relation mais le fait d'évoquer leur vécu à un professionnel, relation sans impact, leur permettrait de ne pas se censurer. Lors de l'accompagnement, le professionnel amène la personne à s'interroger sur quelle forme de reconnaissance il souhaite prétendre: personnelle et/ou judiciaire. L'information par le professionnel est primordiale dans les deux formes de reconnaissance. Dans la reconnaissance personnelle, informer la personne sur ce que sont les violences au sein du couple, les différents types, ainsi que le phénomène d'emprise, peut amener l'homme victime à s'y reconnaître et qu'il puisse s'auto-déterminer comme victime. L'information des démarches judiciaires permet d'amener l'homme vers ce qu'il souhaite dans une démarche de reconnaissance sur le plan pénal: procès-verbal de renseignement judiciaire ou un dépôt de plainte. Sur les 5 hommes interrogés, 5 se reconnaissent personnellement victimes et aucun ne se sent reconnu au niveau judiciaire.

L'accompagnement d'un homme victime de violences au sein du couple est effectué à son rythme, selon sa temporalité afin de ne pas le brusquer et qu'il puisse se

---

<sup>14</sup> Parole d'une professionnelle interrogée

sentir en confiance dans la relation ainsi que de ne pas rejouer une relation asymétrique. Toutes les démarches sont effectuées avec le consentement éclairé de l'homme victime de violences.

Par la suite, **l'homme victime doit se persuader que malgré tous ces efforts, le cycle des violences est toujours présent.** En effet, par l'information du cycle des violences, il peut analyser son quotidien, dans quelle phase est l'auteur.e et peut en déduire les événements en aval. Cette prise de conscience accentuée par le fait que l'homme soit sorti de l'emprise lui permet de constater que le cycle est infini et que malgré ses efforts, les violences ne s'arrêtent pas, voire s'amplifient. Il pourra ainsi se détacher du cycle et s'en décaler dans le but de minimiser les impacts psychologiques.

Enfin, lorsque l'homme prend conscience et décide de ne plus vivre ces violences, il met en place la **résilience**. D'après Boris Cyrulnick (1999), la résilience se définit comme la « *capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative* ».

*Quand l'homme quitte enfin la relation conjugale, il doit effectuer deux processus, celui de la rupture qui correspond à la séparation conjugale ou au divorce, et celui de la victimisation, où il se déclare victime et est reconnu comme tel par la société. La réalisation de ces processus lui permet de redevenir pleinement sujet.* (Sophie Torrent, 2001).

En effet, cette volonté de vouloir quitter ce quotidien violent permet à l'homme victime de violences au sein du couple d'entamer le processus de reconstruction. Ses capacités personnelles, son entourage familial et/ou amical ainsi que les professionnels sont des leviers dans sa reconnaissance du statut de victime.

**En quelques lignes:** Le terme de victime est perçu comme négatif par les hommes victimes de violences au sein du couple. L'accompagnement des professionnels permet de désacraliser ce terme et d'entamer un travail sur le long terme en fonction des capacités et de l'environnement de cet homme qui a été rendu au rang d'objet dans le contexte de violences.

La prise de conscience de ce phénomène par de multiples biais ainsi que l'accueil

inconditionnel du professionnel favorisent la résilience de l'homme victime de violences à se détacher de l'auteur.e et ainsi se reconstruire en tant que personne.

### **3. L'accompagnement du statut de victime à la reconstruction identitaire**

Selon Lisa Letessier (2014), les étapes de la séparation peuvent s'apparenter au processus de deuil. Cette séparation entre l'auteur.e des violences et l'homme victime donnera lieu à un deuil des constructions communes: vie conjugale et familiale. Le deuil désigne

*la mise en place d'un processus intrapsychique à la fois comportemental, cognitif et socioculturel face à la perte définitive d'une personne (décès), d'une situation (rupture amoureuse, divorce, emploi...) ou même d'un objet. La personne endeuillée va ressentir tout un tas d'émotions comme de la peur, de la culpabilité, de la colère, de la tristesse, de l'injustice, de la frustration, du dégoût et par conséquent, aura des comportements en réaction à ses émotions vécues, pouvant souvent entraîner des troubles du comportement . (Aline Nativel Id Hammou, 2020).*

Cette étape de séparation est nécessaire à la reconstruction des hommes victimes de violences au sein du couple qui seront guidés par les différentes émotions inhérentes à ce deuil. Tous les professionnels interrogés ont pu me faire part qu'ils orientaient les hommes victimes de violences au sein du couple vers un psychologue. Sur les 5 hommes interrogés, 4 suivent ou ont suivi une thérapie. Ce travail psychologique n'est pas que pour être accompagné dans ce deuil mais surtout pour diminuer l'état de stress post traumatique « [L'état de stress post traumatique ] Il reste, il s'atténue, c'est un processus très long pour s'en débarrasser, parfois toute une vie. Il y a bien des personnes qui ne récupèrent jamais, c'est assez fréquent malheureusement. Pour tout vous dire, le thérapeute qui me suit m'a dit un jour que “ si vous récupérez à 80% c'est déjà bien ”, c'est assez choquant mais malheureusement c'est la réalité » a pu me dire J.A<sup>15</sup>. Tous les professionnels doivent prendre en compte dans l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple ce deuil ainsi que l'ESPT. Ce dernier s'accompagne de pratiques professionnelles spécifiques telles que ne pas faire de gestes brusques, de bruits stridents ainsi que d'adopter un ton calme. En raison des violences subies, les hommes victimes ont « peur de

---

<sup>15</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé



*l'autre* » d'après M.H<sup>16</sup>, il est alors difficile d'établir un lien de confiance qui est « fragile ». Celui-ci est « *un processus qui se construit avec le temps, et nécessite d'être entretenu. Il n'est jamais acquis une fois pour toutes et doit bien souvent être travaillé, renforcé, ajusté* » selon une publication de la Fédération des services sociaux (2015). Le lien de confiance peut être de la personne accompagnée envers le travailleur social mais aussi de la personne envers l'institution (association, Conseil Départemental, ...) qui l'accompagne. Il constitue le lien dans la relation d'aide entre le travailleur social et la personne accompagnée.

D'après Sophie Torrent (2001) « *Dans les violences au sein du couple, l'homme est réduit à être un objet de défoulement. De ce fait, les hommes doivent se reconstruire une identité de sujet, être un être et penser par eux même* ». En effet, dans le processus d'emprise, l'auteur.e des violences réduit la victime à un état d'objet. « *Tu perds ta capacité à agir, ta capacité à réfléchir, ta capacité à être une personne à part entière, tu deviens une chose, tu es réifiée par celui qui domine* » selon E.R<sup>17</sup>. L'homme victime ne pense plus pour lui, il pense pour son compagnon ou sa compagne, les pensées de ces hommes sont dirigées par les paroles des auteur.e.s. Lors des entretiens, les hommes victimes de violences au sein du couple ont pu me souligner que « *se renarcissiser* » comme a pu me dire U.L<sup>18</sup>, réapprendre à vivre pour eux, sans culpabilité, en toute légèreté était un travail de tous les jours, un processus qui peut être mis à mal par l'état du stress psychotraumatique. Selon Larouche

*l'homme doit réapprendre à s'aimer, à se faire confiance, et à croire en ses capacités personnelles [...] Il doit à nouveau se donner le droit à l'individualité, reconstruire son "moi", identifier son fonctionnement symbiotique avec l'agresseur et prendre conscience des pertes qu'il a subies en tant qu'individu et homme* (Sophie Torrent, 2001).

Cette notion de vivre « pour soi » peut être amorcée lors de l'accompagnement avec un professionnel que ce soit social ou psychologique. Il est alors primordial de déterminer ce que la personne souhaite, ce qu'elle aime, la projection de l'homme sujet est en aval de son ancrage dans le moment présent.

---

<sup>16</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

<sup>17</sup> Parole d'une professionnelle interrogée

<sup>18</sup> Parole d'un homme victime de violences au sein du couple interrogé

Y.L<sup>19</sup> a pu m'éclairer sur la nécessité de développer le pouvoir d'agir de la personne « *on est là pour initier un changement pas faire du soin. On va trouver ensemble les premiers leviers pour leur reconstruction et ainsi développer leur pouvoir d'agir, l'empowerment* ». Selon le Nouveau dictionnaire critique d'action sociale (2006), la notion d'empowerment désigne « *un processus impliquant des composantes personnelles et collectives et amenant les individus à prendre du pouvoir sur leur vie* ». En effet, un travail peut être effectué sur la détermination des capacités de l'homme victime de violences au sein du couple, de ses compétences, de ses limites ainsi que de ses faiblesses. Ce processus peut permettre de développer l'estime de soi, de travailler sur les domaines sur lesquels il y a des lacunes et par la suite, agir en pleine conscience de ses forces, faiblesses et surtout de ses envies. Le rôle du travailleur social est de l'accompagner dans cette prise de conscience, laissant la possibilité d'un appui qui par la suite deviendra occasionnel.

**En quelques lignes:** La reconstruction d'un homme victime de violences au sein du couple passe par des étapes qui peuvent durer des années. Le travailleur social peut être un appui dans cette reconstruction par la détermination des aspirations de l'homme qui devient sujet.

### **Conclusion de la phase exploratoire**

**Lors de mes recherches empiriques ainsi que de terrain, j'ai pu constater que l'accompagnement des personnes victimes de violences au sein du couple est spécifique en de multiples points mais plus encore lorsque le genre de la victime est masculin. En effet, pour les hommes, se déclarer victimes de violences au sein du couple relève d'enjeux personnels et sociaux. Ils peuvent avoir l'envie d'être accompagnés par un travailleur social masculin ou féminin pour des raisons divergentes ou convergentes pour certains mais il apparaît que le genre du travailleur social n'est pas le seul facteur qui impacte la relation d'aide. Les hommes victimes de violences au sein du couple s'accordent sur le fait que de nombreux travailleurs sociaux ont des représentations allant jusqu'à banaliser une reconnaissance du statut de victime d'un homme. Les professionnels interrogés ont bénéficié lors de leur formation initiale, d'une courte formation sur les personnes victimes de violences au sein du couple et les hommes ont été très brièvement nommés. Ils se forment alors sur**

---

<sup>19</sup> Parole d'un professionnel interrogé

**le terrain, de leur propre initiative ou à l'initiative des institutions. Toutes les personnes interrogées, professionnelles ou hommes victimes, s'accordent sur un point: les hommes victimes de violences au sein du couple ne sont pas suffisamment visibles dans la société.**

### **Partie 3: La phase de problématisation**

Lors de cette phase, je vais préciser ma question de départ (1), de ma question de recherche je vais émettre des hypothèses (2). Je vais aborder quelques apports théoriques (3). Et enfin, je vais conceptualiser des outils qui pourraient permettre de vérifier mes hypothèses (4).

#### **1. De la question de départ à la question de recherche**

À la suite de la phase préparatoire j'ai pu formuler une question de départ qui était:  
**« En quoi le genre du travailleur social peut-il avoir une incidence sur l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple ? »**

Dans le but d'approfondir cette question de départ qui me mènera à une problématique, je souhaite résumer les éléments théoriques que j'ai abordés lors de ma phase exploratoire.

Les 4 fonctions décrites par J-C. Abric (1994) démontrent que les représentations sociales sont communes à tous et qu'elles ont une utilité: qualifier et analyser la réalité qui nous entoure ou justifier nos actions. Les stéréotypes de genre nourrissent les représentations qu'un homme est par définition viril et qu'il ne peut pas ainsi être victime. Or, le phénomène des violences au sein du couple peut toucher tous les genres. Ces représentations impactent la réalité des hommes victimes qui ne se perçoivent pas comme tels. En effet, la sensibilisation de lutte contre les violences au sein du couple ne les prend pas en compte. Dans cette idée commune, les représentations des travailleurs sociaux peuvent influencer leur accompagnement. Lors de la formation des travailleurs sociaux, l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple est abordé, cependant, ce court apport théorique ne prend pas suffisamment en compte le genre féminin comme victime car « les hommes sont minoritaires ». De ce fait, dès la formation des futurs professionnels, le phénomène des violences faites aux hommes est tu, sans tenir compte des spécificités de ce public. Par conséquent, les professionnels en poste ont souvent des

représentations en miroir de celles des hommes victimes de violences au sein du couple, engendrant, potentiellement, un silence de leur part ou une méfiance. Cette dernière n'est donc pas favorable à l'instauration d'un lien de confiance qui est nécessaire dans un accompagnement.

Les entretiens exploratoires menés auprès des hommes victimes de violences au sein du couple m'ont permis d'en extraire deux constats.

- Les hommes victimes ont le sentiment de ne pas être assez visibles dans la société. Ce sentiment accroît le fait qu'ils ne se sentent pas légitime d'être perçus comme victimes de violences car la société véhicule que l'image d'une femme ou d'un enfant qui peut être victime.
- Les hommes victimes de violences au sein du couple ont le sentiment que les travailleurs sociaux ont des représentations qu'un homme ne peut pas être victime. De ce fait, il leur est difficile de se sentir en confiance avec un professionnel, certains se sentent menacés. Quelques hommes tentent d'expliquer le phénomène mais les représentations trop fortes des travailleurs sociaux les empêchent de se sentir écoutés et donc crus.

Les entretiens exploratoires menés auprès des professionnels permettent de dégager deux constats.

- Les professionnels ont conscience de ne pas être assez formés à la question des violences au sein du couple et que les hommes victimes ne sont pas visibles lors de leur formation initiale. Ils se forment plus lors de leur expérience professionnelle car ils peuvent être confrontés au phénomène en fonction de leur lieu d'exercice. Cependant, certains n'ayant pas accès à une formation, ils s'auto-forment par l'expérience ainsi que par des recherches théoriques. Les professionnels peuvent exprimer que les représentations sociales sont à déconstruire.
- Les professionnels peuvent avoir l'impression qu'il y a une différence dans l'accompagnement en fonction de leur genre qui est lié aux stéréotypes de genre ainsi qu'aux représentations de chacun.

Il paraît alors nécessaire de modifier ma question de départ car les préférences en terme de genre des hommes victimes de violences au sein du couple peuvent être prises en

compte dans l'accompagnement, mais les représentations du travailleur social sont également à prendre en compte. J'ai souhaité orienter ma problématique vers les assistant.s de service social car ce sont les premiers travailleurs sociaux qui ont un contact avec ces hommes. Ma question de recherche est donc:

**En quoi la formation des assistant.e.s de service social sur les violences au sein du couple faites aux hommes peut-elle favoriser la déconstruction des représentations sur le genre et permettre une relation d'aide reposant sur la confiance réciproque ?**

## **2. De la question de recherche à la formulation d'hypothèse**

Les entretiens exploratoires que j'ai pu mener auprès des professionnels et des hommes victimes de violences au sein du couple, m'ont permis d'extraire une hypothèse générale qui me semble être plus pertinente pour répondre à ma question de recherche: **La prise de conscience des violences faites aux hommes pourrait faire évoluer les formations dispensées aux assistant.e.s de service social et entraîner ipso facto un accompagnement efficient quel que soit le genre de la victime.** En effet, les formations des assistant.e.s de service social n'ont pas suffisamment d'apports théoriques sur les violences faites aux hommes. Ainsi, il revient à chacun de se former tout au long de son parcours professionnel dans le but de prendre en compte les difficultés que peut ressentir un homme victime de violences au sein du couple. De ce fait, peut perdurer la croyance d'un homme auteur et non victime de violences au sein du couple.

Cette hypothèse générale induit deux hypothèses opérationnelles:

*Hypothèse 1: L'évolution de la formation initiale des assistant.e.s de service social pourrait tendre vers une déconstruction des représentations sociales et ainsi permettre un accompagnement, sans différence de genre, auprès des hommes victimes au sein du couple.* En effet, la formation initiale des assistant.e.s de service social sur 3 ans aborde peu la question des violences au sein du couple, amenant quelques apports théoriques de base. Cependant, les professionnels interrogés s'accordent sur le fait que lors de leur formation initiale, les violences faites aux hommes ne sont pas ou très peu abordées car dans les données quantitatives, ils sont minoritaires. Or, le terme minoritaire ne signifie pas inexistant. Si les représentations sociales des travailleurs sociaux en formation ne sont pas déconstruites, on peut alors s'interroger sur l'accompagnement qui pourrait être

proposé aux hommes qui entament un processus de reconstruction. Si le premier lieu pour déconstruire les représentations est la formation initiale, je me suis demandée si l'intervention d'un homme anciennement victime pouvait être pertinente. La formation, par l'usager expert, avec un apport théorique des centres de formation spécialisés à la question des violences qui concerne autant les femmes que les hommes, pourrait permettre un prémice d'ouverture vers un public peu visible dans la société.

*Hypothèse 2: L'évolution de la formation continue des assistant.e.s de service social diplômé.e.s, autour des violences faites aux hommes, pourrait garantir une meilleure approche globale de la situation permettant, de ce fait, d'établir plus rapidement une relation de confiance.* Selon la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les professionnels ont une obligation de formation sur les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. On peut déplorer l'absence de référence aux violences spécifiquement faites aux hommes. Même si les violences intrafamiliales concernent la totalité des violences dans le couple, sans distinction de genre, l'absence de la référence aux hommes victimes peut induire un déni de cette forme de violence au tout au moins une intensité négligeable. Ceci peut avoir un impact dans la relation d'aide et entraver la relation de confiance réciproque. En effet, les hommes victimes de violences au sein du couple ne peuvent pas se sentir cru, écouté, entendu si le professionnel associe les violences uniquement aux femmes et aux enfants. C'est la raison pour laquelle entreprendre ou continuer un travail de déconstruction des représentations par le biais de la formation continue, permettrait de questionner les pratiques et les postures professionnelles. En favorisant une meilleure connaissance de cette forme de violence, la formation continue va développer une attitude plus ouverte envers ce public et réciproquement, le fait de se sentir écouté, entendu, compris et non jugé permettra aux victimes d'entrer plus facilement dans une relation de confiance avec le travailleur social. L'accompagnement social n'en sera que plus bénéfique.

### **3. Apports théoriques**

Dans le but d'approfondir le sujet de ma question de recherche ainsi que des hypothèses formulées, il me semble cohérent d'apporter un éclairage théorique pour quelques termes: usager expert et relation de confiance.

Par le **décret n°2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF)**

*le travail social [...] s'appuie sur [...] des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins.*

Par cette définition, l'expérience des personnes accompagnées leur donne une certaine expertise permettant ainsi d'être les plus à même de pouvoir évoquer leur vécu, leurs besoins et leur souhait. Cette approche permet la reconnaissance du savoir de la personne qui bénéficie de l'accompagnement et qui admet son savoir expérientiel, que l'on peut définir comme les « *savoirs que les personnes vulnérables acquièrent de l'expérience quotidienne de leur vulnérabilité* » (Cours dispensé en deuxième année de formation, 2022). En effet, cela permet à l'utilisateur expert d'être invité à témoigner auprès des professionnels ou de groupes d'utilisateur. Cependant, l'intervention de ces personnes ne nie pas le savoir théorique des centres de formation mais ainsi replace le curseur au plus près de la personne en accordant de l'importance et de la valeur à son vécu.

Certains centres de formation pratiquent l'intervention de l'utilisateur expert. Dans le média social une personne témoigne: « *Les personnes accompagnées amènent des bonnes et des mauvaises situations, des choses à garder et d'autres à changer. Ce qui revient souvent, ce sont des phrases qui blessent, la première rencontre qui dissuade de revenir, le fait de se sentir considéré comme un numéro* ». En effet,

*l'intégration des usagers dans la formation en travail social permet notamment de s'adresser au clivage du "eux et nous" entre les étudiants et les usagers et ainsi de réduire la distance sociale, soit les écarts existant entre les acteurs du travail social (Vie Sociale, 2019)*

Par cet échange des pratiques vécues et souhaitées par les personnes accompagnées, les travailleurs pourraient aussi témoigner de leurs propres contraintes.

*ces échanges permettent de confronter des points de vue et d'avancer ensemble. "Les personnes accompagnées se rendent compte aussi des contraintes des travailleurs sociaux, de la charge de travail", conclut le formateur. "Faire connaissance permet de renforcer la relation de confiance, alors qu'il y a beaucoup de méfiance au départ" (Média Social).*

La relation de confiance c'est

*le moment où l'autre va pouvoir se confier, s'épancher, se livrer sans la peur du jugement ni du regard extérieur. C'est cet instant merveilleux où vous sentez que vous pouvez être accueilli dans votre intégrité, sans devoir masquer ou modifier les détails de ce que vous êtes, de ce qui vous préoccupe.* (Site confiance en soin).

En effet, la confiance de la personne accompagnée envers le professionnel va permettre qu'elle puisse aborder son vécu sans crainte, d'être écouté inconditionnellement et ainsi ne pas poser de limites à ses paroles. Le travailleur social est présent aux côtés de la personne, favorisant ses envies, ses décisions, ne prenant ainsi pas parti, n'influençant pas les choix de l'homme victime. Selon Mitrovic T., Métrailler L. et Tapparel M. (2021), la relation de confiance « *consiste à prendre en compte l'usager dans tous ses besoins, d'écouter la personne sans pour autant prendre des choix pour elle mais l'aider à les trouver elle-même* ». Cette posture de l'assistant.e de service social permet à la personne accompagnée d'être maître de ses décisions. Par cette croyance en les capacités de l'homme victime, le travailleur social lui permet, par le développement du pouvoir d'agir, de pouvoir développer une estime de lui-même.

Selon le site du collectif AMPS-AES-AVS, la confiance est à établir lors du premier entretien et à faire perdurer par une posture tout au long de l'accompagnement. Dans un premier temps, le travailleur social doit sécuriser la personne par des repères spatiaux ou temporels et s'identifier clairement (Site du collectif AMPS-AES-AVS). L'identification du travailleur social permet d'humaniser la relation d'aide qui est en train de se jouer. (Site du collectif AMPS-AES-AVS). S'identifier c'est poser un nom sur le visage du professionnel qui va accompagner la personne le temps qu'elle en aura besoin. Par la suite, la relation de confiance nécessite la disponibilité du travailleur social (Site du collectif AMPS-AES-AVS). En effet, l'assistant.e de service social devrait prendre le temps d'écouter la personne accompagnée, répondre à ses interrogations dans l'instant ou différer s'il n'a pas de réponses à apporter. Enfin la confiance est entretenue lorsque le travailleur social garantit le secret professionnel, ne porte pas de jugements sur la personne ou ses décisions, respecte ses choix et n'impose pas ce qu'il pense être le mieux pour l'autre (Site du collectif AMPS-AES-AVS).

#### **4. Outils probatoires de vérification d'hypothèse**

Pour répondre à mes deux hypothèses opérationnelles je souhaiterai utiliser deux types d'outils: questionnaire et entretien semi-directif.



Dans le but de répondre à ma première hypothèse, je souhaite interroger les assistant.e.s de service social en formation, de la première à la troisième année, par la diffusion d'un questionnaire annuel (Annexe 4). Il permettrait d'évaluer l'évolution de leurs représentations et le rôle de la formation dans leur perception sur les violences faites aux hommes. De plus, il me semble intéressant de les interroger sur l'intérêt ou pas de l'intervention d'un usager expert. Les questionnaires de troisième année permettraient d'évaluer si les travailleurs sociaux en formation constatent une évolution dans leurs représentations des personnes victimes de violences au sein du couple, surtout des hommes victimes.

J'ai souhaité diffuser ce questionnaire dès cette année, à l'échelle de ma promotion. Sur 38 assistant.e.s de service social en troisième année de formation, 15 personnes ont répondu. Certains ont pu effectuer un retour par rapport à ce questionnaire et j'ai apporté des modifications afin de l'améliorer.

Pour répondre à ma deuxième hypothèse, je pourrai mener des entretiens (Annexe 5) semi-directifs auprès de 20 assistant.e.s de service social diplômé.e.s en respectant la parité, 10 hommes et 10 femmes de différentes institutions. La grille d'entretien aurait pour base le questionnaire diffusé auprès des travailleurs sociaux en formation. Cette grille d'entretien aurait 3 thèmes: les violences au sein du couple, la formation et la relation de confiance. Je pourrai les interroger sur leurs représentations, les apports théoriques pendant leur formation initiale ainsi que les formations suivies au cours de leur vie professionnelle, et enfin la relation de confiance qui peut être établie lors de l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple.

## **5. Données recueillies lors de la diffusion du questionnaire auprès des travailleurs sociaux en formation**

J'ai pu diffuser le questionnaire (Annexe 6) auprès de la promotion d'assistant.e.s de service social en formation dans laquelle je suis. Je souhaite à présent faire une synthèse des réponses recueillies. Elles me semblent s'inscrire parfaitement dans le prolongement de cette réflexion. Sur 38 personnes, 15 personnes ont répondu, soit un pourcentage de réponse de 39,47 %.

Sur ces 15 personnes:

- 15 personnes (100%) pensent qu'un homme peut être victime de violences au sein du couple.
- 15 personnes (100%) pensent être assez formées à la question des violences au sein du couple.
- 5 personnes (3,5 %) pensent être formées entre 0 et 4 heures, 6 personnes (46,2 %) pensent être formées entre 5 et 8 heures et 2 personnes (15,4%) pensent être formées entre 9 et 12 heures.
- 13 personnes (86,7%) pensent devoir bénéficier de plus d'heures de formation et 2 personnes (13,7%) ne pensent ne pas devoir bénéficier de plus d'heures de formation.
- 12 personnes (86,7%) pensent que les hommes victimes de violences au sein du couple ne sont pas assez abordés lors de la formation d'assistant.e.s de service social et 2 personnes (13,7%) pensent que oui.
- 15 personnes interrogées (100%) souhaitent bénéficier de plus d'heures de formation sur l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple.
- 14 personnes (93,3%) pensent intéressant qu'un homme victime puisse intervenir lors de la formation et une personne (6,7%) pense que non.
- 3 personnes (21,4 %) ont rencontré un homme victime de violences au sein du couple lors de leur stage et 11 personnes (78,6 %) non.

Dans les représentations des personnes interrogées, les hommes victimes de violences au sein du couple sont un sujet tabou, peu représenté, peu médiatisé. Les hommes auraient plus de difficulté à prendre la parole par crainte de ternir l'image de l'homme fort représentée par la société. De plus, pour certains, l'homme victime ne serait pas physiquement imposant.

Pour ceux qui ont déjà rencontré un homme victime de violences, 3 assistant.e.s de service social en formation n'ont pas agi différent que si c'était une femme. Cependant, pour une de ses personnes, elle a remarqué une différence lorsqu'elle a dû orienter l'homme vers des structures spécialisées sur le territoire puisque celles-ci sont peu, voire pas présentes. Pour une autre personne qui a reçu un homme victime de violences au sein du couple, celui-ci n'a pas prononcé le mot « violence », son vécu a été abordé à demi-mot.

Elle a pensé qu'il était victime par la manière dont il parlait de sa compagne, il avait l'air apeuré.

Pour ceux n'ayant pas rencontré d'hommes victimes de violences au sein du couple, 4 personnes ne pensent pas agir différemment en fonction du genre de la victime car leur accompagnement se base sur la situation puisque chaque personne est unique. Pour 3 personnes, elles ne savent pas si elles feraient une différence dans l'accompagnement. Pour certaines personnes interrogées, une différence sera effectuée car elles n'ont pas reçu de formation propre à l'accompagnement des hommes victimes. Pour une personne, elle adaptera son discours car la parole de l'homme serait plus difficile à recueillir en raison des stéréotypes de genre. Enfin, une personne pense agir différemment dans un premier temps car, par son genre de femme, elle percevrait l'homme comme un danger.

Une personne a pu ajouter qu'elle pense que les assistant.e.s de service social en formation sont assez formés au cycle des violences ainsi que sur l'emprise, cependant, elle souhaiterait avoir plus amples apports sur les hommes victimes afin d'approfondir le phénomène.

Les éléments apportés par mes collègues de promotion sont à considérer dans cette étude. Cependant, étant un échantillon d'assistant.e.s de service social en dernière année de formation, j'aurais souhaité diffuser ce questionnaire à plus grande échelle si cela avait été possible.

## **Conclusion**

Lors de la rédaction de cet écrit, j'ai adopté une posture d'apprentie-chercheuse afin d'analyser quelle influence peut avoir le genre du travailleur social dans l'accompagnement des hommes victimes de violences au sein du couple. J'ai pu constater, à l'aide des entretiens effectués lors de la phase exploratoire, que le genre n'est pas le seul indicateur d'influence mais que l'on doit également prendre en compte les représentations du travailleur social et de l'homme victime de violences au sein du couple.

Je me suis positionnée en tant que chercheuse afin d'effectuer des liens entre la partie théorique et les résultats obtenus lors de l'étude du terrain. En effet, j'ai cherché à définir les violences au sein du couple, le genre, les représentations sociales ainsi que la

relation d'aide. J'ai ainsi pu déterminer que le genre a une influence dans l'accompagnement en raison des stéréotypes et des représentations. De plus, le fait de ne pas être suffisamment visibles dans la société favorise peu la prise de parole des hommes victimes de violences au sein du couple. En outre, si le travailleur social n'a pas déconstruit ses représentations, la relation d'aide sera biaisée. C'est pour cela que tendre vers une évolution des formations initiales et continues permettrait une progression dans l'accompagnement des violences faites aux hommes. En effet, c'est lors de la formation initiale que les représentations sur les publics accompagnés sont le plus souvent bousculées et à l'occasion des stages complètement déconstruites. La continuité de ce cheminement s'effectue au cours de la professionnalisation. Or, les violences faites aux hommes sont finalement très peu abordées, laissant ainsi peu de place à une réflexion sur la posture professionnelle à adopter face à des hommes victimes de violences au sein du couple.

Au moment de l'énoncé de mon sujet, j'ai pu me confronter à différentes visions du phénomène mais surtout aux représentations que chacun peut en avoir. J'ai ainsi souhaité déconstruire des images erronées du phénomène. Par les témoignages des hommes victimes de violences au sein du couple, j'ai pu mettre des visages sur un phénomène méconnu, saisir l'opportunité d'échanger avec eux. Ces échanges ont été très riches et m'ont permis de mesurer les conséquences de cette forme de violences sur un homme, sur une famille mais aussi sur une société qui les considère encore comme un tabou. Les entretiens que j'ai pu mener me permettront d'adopter une nouvelle approche dans l'accompagnement des personnes victimes et plus spécifiquement des hommes.

Par ce travail de recherche, j'ai pu mettre de la distance avec une réalité sociale. Cette distance m'a permis d'adopter une posture réflexive. J'ai ainsi pu assimiler de nouvelles connaissances et en approfondir certaines qui ont eu un impact lors de ma troisième année de formation et surtout à l'occasion de mon dernier stage. Grâce à la rencontre de ces hommes et de ces différents professionnels, j'ai pu constater une évolution dans ma réflexion et ma pratique professionnelle. Pas plus que l'on ne naît homme on ne naît pas victime. La rédaction de cette certification a fait évoluer mon identité professionnelle par la volonté de vouloir faire entendre ces hommes qui se murent dans le silence. Je souhaiterai continuer à le faire tout au long de ma carrière professionnelle.

## Bibliographie

### Ouvrage:

- ❖ Ariane Calvo (2019), *Le décodeur des violences psychologiques*, Éditions First
- ❖ Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., REVILLARD, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre* (3e éd.)
- ❖ DSM IV (1994)
- ❖ Erasme (1529), *De pueris instituendis*
- ❖ Ernestine Ronai, Édouard Durand (2017), *Violences conjugales: le droit d'être protégée*, Santé Social, DUNOD
- ❖ Jean-Yves Barreyre et Brigitte Bouquet (2006), *Nouveau dictionnaire critique de l'action sociale*, Éditions Bayard
- ❖ Nevert, B. (2022). *Je ne suis pas viril – l'histoire (pas si) banale d'un mec d'aujourd'hui : le récit de Ben Névert sur son hypersensibilité, sa masculinité et son passé*
- ❖ Maxime Gaget (2015). *Ma compagne, mon bourreau*, Edition Michalon
- ❖ Simone de Beauvoir (1949), *le deuxième sexe*, Edition Gallimard
- ❖ Roland Coutanceau (2006), *Amour et violence, le défi de l'intimité*, Edition Odile Jacob
- ❖ Sophie Lambda (25 septembre 2019), *Tant pis pour l'amour ou comment j'ai survécu à un manipulateur*, Éditions Delcourt
- ❖ Sophie Torrent (2001), *L'homme battu, un tabou au coeur du tabou*, Édition Option Santé
- ❖ WELZER-LANG D., (1992) *Arrête ! Tu me fais mal !, la violence domestique 60 questions, 59 réponses*, Québec: VLB.

### Sitographie:

- ❖ <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2004-2-page-103.htm>
- ❖ [https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/pdf\\_fiche\\_cdp\\_la\\_masculinite\\_vf.pdf](https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/pdf_fiche_cdp_la_masculinite_vf.pdf)
- ❖ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- ❖ [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/08/07/violences-conjugales-faites-aux-hommes-la-double-peine\\_6048343\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/08/07/violences-conjugales-faites-aux-hommes-la-double-peine_6048343_3232.html)
- ❖ <https://www.cairn.info/comprendre-les-emotions--9782870099971-page-275.htm>

- ❖ <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2010-3-page-23.htm?contenu=article#no2>
- ❖ <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2012-3-page-13.htm>
- ❖ <https://droitsdirects.fr/fiche/difference-entre-conflit-conjugal-et-violences-conjugales/#>
- ❖ <https://www.ducotedesfemmes64.fr>
- ❖ <https://www.memoiretraumatique.org/violences/violences-conjugales.html>
- ❖ <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/09/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-annee-2016.pdf>
- ❖ <https://solidaritefemmes-la.fr/>
- ❖ [https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/01/29/01016-20160129ARTFIG0034\\_2-violences-conjugales-une-femme-meurt-tous-les-3-jours-et-un-homme-tous-les-145-jours.php](https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/01/29/01016-20160129ARTFIG0034_2-violences-conjugales-une-femme-meurt-tous-les-3-jours-et-un-homme-tous-les-145-jours.php)
- ❖ [www.soshommesbattus.org](http://www.soshommesbattus.org)
- ❖ [Noustoutes.org](http://Noustoutes.org)
- ❖ <https://www.livi.fr/en-bonne-sante/somatiser/>
- ❖ <https://ma-clinique.fr/violences-et-violences-sexuelles-au-sein-du-couple-leurs-impacts-sur-la-sante>
- ❖ <https://www.academie-medecine.fr/les-consequences-des-violences-conjugales-sur-la-sante-des-femmes-et-leur-prise-en-charge-en-medecine-de-premier-recours/>
- ❖ <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/consequences>
- ❖ <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/9-consequences-de-la-violence-conjugale>
- ❖ <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- ❖ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/gender>
- ❖ <https://www.ohchr.org/fr/women/gender-stereotyping#:~:text=Un%20st%C3%A9r%C3%A9otype%20li%C3%A9%20au%20genre%20d%C3%A9signe%20le%20fait%20de%20pr%C3%A9f%C3%A9rer,des%20femmes%20ou%20des%20hommes>
- ❖ <https://cnrtl.fr>
- ❖ <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2014-2-page-111.htm>
- ❖ <https://www.cairn.info/les-fondements-des-representations-sociales--9782100822195-page-51.htm>
- ❖ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/accompagner>
- ❖ <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-02011280/document>

- ❖ <https://www.cairn.info/accompagner-les-adolescents--9782749262086-page-25.htm>
- ❖ [http://promo2004.2007.free.fr/SI/SI3\\_relation\\_d\\_aide.html](http://promo2004.2007.free.fr/SI/SI3_relation_d_aide.html)
- ❖ <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-basic-principles-justice-victims-crime-and-abuse>
- ❖ [https://journals.openedition.org/sociologies/6633#:~:text=15La%20r%C3%A9silience%20est%20r%C3%A9guli%C3%A8rement,8\).](https://journals.openedition.org/sociologies/6633#:~:text=15La%20r%C3%A9silience%20est%20r%C3%A9guli%C3%A8rement,8).)
- ❖ <https://madame.lefigaro.fr/bien-etre/coeur-brise-perte-poids-les-effets-de-la-rupture-amoureuse-sur-le-corps-et-le-cerveau-011020-182796>
- ❖ <https://sante.journaldesfemmes.fr/fiches-psycho-psychiatrie/2680165-deuil-definition-etapes-phase-duree-complique-pathologique-comment-surmonter/#:~:text=Un%20deuil%20est%20%22la%20mise,Native%20Id%20Hammou%2C%20psychologue%20clinicienne.>
- ❖ <https://www.fdss.be/wp-content/uploads/Cahier-recherchaction-03-Construction-du-lien.pdf>
- ❖ <https://www.lemediasocial-emploi.fr/article/formations-sociales-quand-les-usagers-deviennent-formateurs-2020-10-12-07-00>
- ❖ <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2019-1.htm>
- ❖ <https://confiance-en-soin.com/relation-de-confiance/>
- ❖ <http://collectif-amp-aes.wifeo.com/quest-ce-que-la-relation-de-confiance.php>

#### Conférence:

- ❖ Issy TV ( Réalisateur) (2017): L'emprise, la comprendre pour s'en libérer par Anne Laure Buffet.  
Page You Tube: <https://www.youtube.com/watch?v=sbLIU-Hr8BM&t=3624s>)

#### Rapport:

- ❖ Centre aubertine Auclert (2018), *Recherche-action menée auprès des femmes victimes de violences conjugales et des professionnel-le-s les accompagnant*:  
<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/rapport-cyberviolences-conjugales-web.pdf>
- ❖ Observatoire National de la Délinquance et des réponses pénales (2018), rapport annuel de la victimation 2018 et perceptions de la sécurité:  
[https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/RA\\_ONDRP\\_2019.pdf](https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/RA_ONDRP_2019.pdf)

- ❖ Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2019 conduite par l’Institut National de la statistique et des études économiques
- ❖ Mitrovic T., Metrailler L. et Tappareil M. (21 juin 2021), *La nature de la relation entre le bénéficiaire et le travailleur social*, ( du Diplôme Bachelor of Arts HES-SO en travail social) HES-SO Valais//Wallis: [https://doc.rero.ch/record/333647/files/TB\\_Tatjana\\_Mitrovic\\_Lisa\\_M\\_trailler\\_Marion\\_Tappareil.pdf](https://doc.rero.ch/record/333647/files/TB_Tatjana_Mitrovic_Lisa_M_trailler_Marion_Tappareil.pdf)

#### Cadre législatif:

- ❖ Loi n°92-686 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositifs du Code Pénal (1992). Legifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000540288/>
- ❖ Loi n° 2006- 399 du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises sur les mineurs (2006). Legifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000422042>
- ❖ Article 212 du Code Civil (1978). Legifrance  
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136137/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136137/)
- ❖ Loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (2010). Legifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022454032/>
- ❖ Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes (2014). Legifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029330832>
- ❖ Loi n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille (2019). Legifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039684243>
- ❖ Grenelle des violences conjugales du 3 septembre 2019 au 25 novembre 2019 (2022). Le gouvernement  
<https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/04/99b8bdc69c15402eabf31ceb4ab4247803deab9.pdf>
- ❖ Loi n°2023-140 du 23 février 2023 créant une aide universelle d’urgence pour les victimes de violences conjugales (2023). Legifrance



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047241405>

- ❖ Décret n°2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social dans le Code de l'action sociale et des familles (2017). Legifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034633906>

## Annexes

1. Tableau récapitulatif des professionnels et hommes victimes de violences conjugales interrogés
2. Grille d'entretien auprès des professionnels
3. Grille d'entretien des hommes victimes de violences au sein du couple
4. Questionnaire auprès des assistant.e.s de service social en formation
5. Grille d'entretien auprès des assistant.e.s de service social

Afin d'illustrer mon travail de recherche, vous trouverez sur deux liens drive la retranscription de deux entretiens réalisés auprès:

- de deux professionnels:

[https://drive.google.com/file/d/1m8IQENTcRUCBQqC7J\\_dQrb2pg9kBkSWJ/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1m8IQENTcRUCBQqC7J_dQrb2pg9kBkSWJ/view?usp=sharing)

- d'un homme victime de violences au sein du couple:

[https://drive.google.com/file/d/1aRxaaC4IJ\\_OlutOva4rl3xZLX3orlMYN/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1aRxaaC4IJ_OlutOva4rl3xZLX3orlMYN/view?usp=sharing)

Annexe 1: Tableau récapitulatif des professionnels et hommes victimes de violences conjugales interrogés

Genre	Statut	Ancienneté
M.M → Homme	Assistant social	Diplômé depuis 2012
E.R→ Femme	Assistante sociale	Diplômée depuis 2018
U.L → Homme	Président association Homme VVC	Président depuis 2021
Y.L → Homme	Educateur spécialisé	Depuis 1999
DR. G → Homme	Médecin retraité	35 ans de pratique Exerce association depuis 2 ans
A.C → Femme	Assistante sociale/ Cheffe de service	ASS: 1999 Cheffe de service: 2021
C.SM→ Femme	Avocate	?

Homme interrogé	Situation	Auteur
J.A	Séparé avec deux enfants/ Repris le travail	Ex compagne
H.G	Séparé avec trois enfants/ Travail	Ex épouse
E.L	Séparé ex femme avec deux enfants / Impossibilité de travail RQTH	Ex épouse
M.G	Séparé	Ex compagne
U.L	Séparé avec deux enfants/ Travail	Ex épouse

## Annexe 2: Grille d'entretien auprès des professionnels

Date et lieu de l'entretien:

Homme ou Femme:

Profession:

Temps d'exercice depuis le diplôme:

Durée de l'entretien :

Thèmes	Questions
Les violences au sein du couple	<ul style="list-style-type: none"><li>* Comment pouvez-vous définir les violences au sein du couple ?</li><li>* Etes vous formé sur la problématique des violences ? Pouvez vous constater un impact si vous êtes formés ou non sur votre pratique professionnelle ?</li></ul>
L'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"><li>* Comment accompagnez - vous les hommes victimes de violences au sein du couple ? Avez vous des techniques d'entretien différentes que si c'était une femme par exemple ?</li><li>* Rencontrez vous des difficultés à accompagner ces hommes ?</li><li>* Demandez-vous si la personne souhaite être accompagnée par un Homme ou une Femme ? Pourquoi posez-vous ou ne posez-vous pas cette question ?</li><li>* Ressentez-vous une différence d'accompagnement avec les hommes victimes du fait de votre genre ?</li><li>* Comment accompagnez-vous l'homme dans la reconnaissance du statut de victime ?</li><li>* Comment accompagnez-vous l'homme du passage du terme de victime à sa reconstruction identitaire ?</li></ul>
La société/ les représentations	<ul style="list-style-type: none"><li>* Quelle image avez-vous d'un homme ? adjectifs qualificatifs ou représentations</li><li>* Avant de rencontrer ces hommes, pensez-vous qu'un homme pouvait être victime de violences au sein du couple ? (représentations)</li></ul>
Éléments à ajouter	

Annexe 3: Grille d'entretien des hommes victimes de violences au sein du couple

Informations sur l'homme (Prénom/ Nom/ Age/ Emploi):

Date et lieu de l'entretien:

Durée de l'entretien :

Thèmes	Questions
Les violences au sein du couple	<ul style="list-style-type: none"><li>* Comment pouvez vous définir les violences au sein du couple ?</li><li>* Par qui avez-vous subi ces violences (genre et lien conjugal ?)</li><li>* Eprenez-vous des difficultés à parler de votre vécu ? Pourquoi ?</li></ul>
L'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"><li>* Avez vous choisi le travailleur social qui vous accompagne ? Si oui, pourquoi le choix d'homme ou femme Si non, l'auriez-vous souhaité ? Pourquoi homme ou femme ?</li><li>* En fonction du domaine d'accompagnement, vous préférez être accompagné par un homme, une femme ou peu importe ? Pour quelle.s raison.s? (Administratif, budget, enfant, vie professionnelle, santé, vie affective et sexuelle)</li><li>* Selon vous, peut-il y avoir une différence si vous êtes accompagné par un homme ou par une femme ? Pourquoi ?</li></ul>
La société/ les représentations	<ul style="list-style-type: none"><li>* Quelle image avez-vous d'un homme ? Adjectifs qualificatifs, représentations</li><li>* Vous sentez vous reconnu comme victime ?</li><li>* Pensez- vous avoir retrouvé une identité de sujet ?</li><li>* Pensiez-vous que les hommes pouvaient être victimes de violences au sein du couple ?</li><li>* Qu'est ce que pour vous un travailleur social ?</li><li>* Faites vous une différence entre un travailleur social homme ou femme ? Expliquez</li></ul>
Éléments à ajouter	

#### Annexe 4: Questionnaire auprès des assistant.e.s de service social en formation

*Dans le cadre de ma dernière année de formation d'assistante de service social, je rédige mon mémoire à propos des hommes victimes de violences au sein du couple. Lors de mes recherches dans ma partie exploratoire, j'ai pu observer que les représentations sociales ont un impact dans l'accompagnement de ces hommes. Je souhaite alors questionner les assistant.e.s de service social en formation sur leur formation concernant l'accompagnement des hommes victimes de violences conjugales.*

*Le questionnaire est anonyme et les données recueillies seront analysées dans mon mémoire. La durée de ce questionnaire est estimée à 5-10 minutes.*

1- De quel genre vous définissez-vous ?

° Homme ° Femme ° Autre ° Ne souhaite pas préciser

2- Pouvez-vous définir les violences au sein du couple ?

3- Pensez-vous que les hommes peuvent- être victimes de violences conjugales ?

4- Quelles sont vos représentations à propos des hommes victimes de violences au sein du couple ?

5- Pensez-vous être assez formé à la question des violences conjugales et spécifiquement celles des hommes ?

6- A combien d'heures estimez-vous bénéficier de formation à propos des violences conjugales ?

° Entre 0 et 4 heures ° Entre 5 et 8 heures ° Entre 9 et 12 heures ° 13 heures ou plus

7- Pensez-vous devoir bénéficier de plus d'heures de formation ?

8- Pensez-vous que la question des hommes victimes est assez abordée lors de la formation d'assistant de service social ?

9- Souhaitez-vous bénéficier de plus d'heures de formation à propos de l'accompagnement des hommes victimes de violences conjugales ?

10- Pensez-vous qu'il serait intéressant qu'un ou des homme.s victime.s de violences conjugales puissent intervenir lors de la formation d'assistant de service social ?

11- Avez-vous rencontré lors de vos stages un homme victime de violences conjugales ?

12- Avez-vous ou pensez vous agir différemment en fonction du genre de la victime ? Pourquoi ?

Éléments à ajouter ?

Annexe 5: Grille d'entretien auprès des assistant.e.s de service social

Date et lieu de l'entretien:

Homme ou Femme:

Service/ Institution dans lequel le professionnel intervient:

Profession:

Temps d'exercice depuis le diplôme:

Durée de l'entretien :

Thème	Question
Violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"><li>* Comment pouvez-vous définir les violences conjugales ?</li><li>* Pensez-vous que les hommes peuvent être victimes de violences conjugales ?</li><li>* Quelles sont vos représentations d'un homme victime de violences conjugales ?</li></ul>
Formation	<ul style="list-style-type: none"><li>* Pensez-vous être formé à la question des violences conjugales ?</li><li>* Pensez-vous devoir bénéficier de plus d'heures de formation ?</li><li>* Estimez-vous être assez formé aux violences faites aux hommes ?</li></ul>
Relation de confiance	<ul style="list-style-type: none"><li>* Comment pouvez-vous définir la relation de confiance ?</li><li>* Avez-vous agit ou pensez-vous agir différemment en fonction du genre de la victime ? Pourquoi ?</li><li>* Comment instaurez-vous une relation de confiance réciproque entre la personne victime et vous ?</li></ul>
Éléments à ajouter	

<b>FRANCHISTÉGUY</b>	<b>Elorri</b>	<b>Session 2023</b>
<b>Diplôme d'État d'Assistante de Service Social</b>		
<b>Les représentations autour du genre dans l'accompagnement social des hommes victimes de violences au sein du couple</b>		
<p><b>Résumé :</b></p> <p>L'homme victime de violences conjugales n'est pas un mythe ou une réalité mensongère mais un homme qui, par la pression sociétale, ne peut témoigner sous peine d'être rejeté et ranger dans une catégorie à part car il ne représente pas les stéréotypes du genre masculin. L'homme victime de violences conjugales est ou a été avant tout un homme sous emprise, humilié et qui tente de se reconstruire dans une société où les violences ne concerneraient que les femmes ou les enfants. L'homme victime de violences conjugales essaie de se faire entendre par différents biais qui ne lui laisse pas de crédibilité puisque l'homme est principalement représenté comme l'auteur.</p> <p>Nous, travailleurs sociaux, nous nous devons d'accompagner ces personnes au même titre que les femmes victimes de violences conjugales ou les enfants co-victimes. Le faible taux d'homme victime connu ne doit pas occulter le phénomène et nous devons pouvoir nous former pour leur permettre de bénéficier d'un accompagnement efficient. Aujourd'hui, de nombreux hommes victimes ne souhaitent pas être accompagnés par un travailleur social en raison des représentations sociales. Ceux qui bénéficient d'un accompagnement, ne souhaitent pas aborder leur vécu en raison des discours qu'ils ont pu entendre des travailleurs sociaux. Si les représentations sociales ne sont pas déconstruites, comment construire une relation d'aide basée sur la confiance réciproque ?</p>		
<p><b>Mots-Clés :</b></p> <p><b>Genre - Représentations sociales - Violences au sein du couple - Relation d'aide - Assistant.e de service social</b></p>		